



MÉTIER

À la prochaine rentrée
(si on ne l'empêche pas !)



INTERNATIONAL

Université de Rome : des
mobilisations tous azimuts...



ENTRETIEN

Avec Dominique Wolton



MONDES UNIVERSITAIRES

Aix-Marseille Université :
fusion n'est pas
nécessairement raison !

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 570 DÉCEMBRE 2008

e s n e s u p



DOSSIER

Culture technique, cursus technologiques

Qui a le pouvoir de faire baisser
votre taux d'emprunt ?

Vous !

*Le
Rendez-vous*

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

© 2011 CASDEN Banque Populaire. Tous droits réservés. CASDEN Banque Populaire est une banque coopérative. Le présent site est destiné à l'usage personnel. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la banque est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la banque est formellement interdite.

Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** découvrez une épargne différente, simple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.



V. Péresse démasquée et désavouée

→ par Jean Fabbri secrétaire général du SNESUP-FSU

Cbevauchant deux années universitaires, l'an 2008 touche à sa fin. A l'avalanche des contre-réformes gouvernementales toutes marquées par des volontés de régression sociale, démocratique et scientifique, les salariés - parmi eux les universitaires - et les étudiants, opposent de plus en plus une résistance déterminée. Les masques sont tombés. Sous de multiples formes, des milliers d'universitaires et de chercheurs, des milliers d'étudiants, en particulier dans les IUT, ont participé ces récentes semaines aux initiatives décidées localement en liaison avec les appels syndicaux nationaux. Difficile de classer les revendications tant elles sont solidaires : l'emploi et les salaires menacés par le budget 2009, et sa déclinaison en DGF dans les établissements, comme par le dépeçage des organismes de recherche, les statuts laminés par le décret « modulation », les contenus et l'organisation de la formation des enseignants et des concours. L'occupation de l'ANR, le 27 novembre par des précaires de la recherche, avec le SNESUP et d'autres, a contribué à rendre visibles nombre de nos revendications.

Le cap des 10 000 signatures^(*) sur la pétition « respect du statut des enseignants-chercheurs » est passé. Déjà, à l'initiative des élus et présidents appuyés par le SNESUP, plusieurs dizaines de CA d'université - parfois la réunion renaissante contre la loi LRU des trois

conseils - ont dénoncé ces contre-réformes et les mensonges du ministère. Les appels à concrétiser la grève administrative par la rétention des notes d'examens du premier semestre, par le blocage dans l'élaboration ou la transmission des maquettes de masters labellisés « formation des enseignants » inscrivent pour janvier et dans la durée, en convergence avec les étudiants et les autres personnels, une nouvelle phase de ces batailles. Le SNESUP avec ses forces de plus en plus nombreuses (plus de 250 adhésions depuis septembre) s'y engage sans réserve. L'élargissement de l'engagement des collègues sur ces revendications construit les conditions de succès d'une grève durable.



Dans toute l'Europe, face aux mêmes choix politiques qui minent les services publics, cassent le tissu universitaire et creusent les inégalités scientifiques et sociales, les résistances s'affichent massives. Italie et France, Grèce paralysée par un mouvement puisant qui dénonce aussi des violences policières, Espagne avec des universités occupées..., le plan « Erasmus » des luttes a plus de succès que l'original. C'est un signe heureux pour entrer en 2009.

Je le souhaite à tous nos lecteurs.

(*) <http://recherche-enseignement-supérieur.fr>

ACTUALITÉ

4

- Notre responsabilité : **rassembler dans l'action**
- Médecins urgentistes : entretien avec **Patrick Pelloux**
- Naissance de la **FSU**
- **Crise du logement** et crise financière

MÉTIER

7

- **À la prochaine rentrée** (si on ne l'empêche pas !)

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

8

- Les IUT se mobilisent

MONDES UNIVERSITAIRES

16

- Aix-Marseille Université : **fusion** n'est pas nécessairement raison !
- Formation des enseignants : le juste temps **de la mastérisation**
- **Plan Licence** : des promesses non tenues...

DOSSIER

9

Culture technique, cursus technologiques

Partant - il y a quelque dix ans - d'une situation française assez spécifique dans le monde avec de véritables formations secondaires technologiques et professionnelles - tant industrielles que « tertiaires » et « agricoles » - certes méconnues et méprisées par l'élite politique, économique et administrative, mais très fortes, deux mutations jamais proclamées ni débattues publiquement les ont successivement affectées :

- l'abandon de toute politique industrielle nationale, qui a déstabilisé les formations en « Sciences et techniques industrielles », même si au départ, la ligne était : « on délocalise mais avec notre savoir ». Parallèlement il y avait une critique permanente des formations technologiques en « Sciences et techniques de gestion ». - puis l'abandon de toute ambition de formation des capacités à ce niveau : « si c'est en Chine qu'on produit, c'est là-bas que doit être faite la formation des producteurs ».



© IUP-GSI

MONDES UNIVERSITAIRES

18

- Comité de suivi **Licence**

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

19

- **Défendre la statistique publique** en tant qu'outil du débat démocratique
- **Poussée du chômage** et **multiplication des licenciements**

ENTRETIEN

20

- avec **Dominique Wolton**

INTERNATIONAL

21

- Université de Rome : **des mobilisations** tous azimuts...
- Colombie : **l'université** menacée

CULTURE

22

- « Marseille-Provence 2013 » : **une capitale européenne** régionale et méditerranéenne

SNESUP POINT COM

23

- **Assemblée générale** « second degré » du 14 novembre 2008

ÉPHÉMÉRIDE

5 JANVIER

Rencontre des fédérations de fonctionnaires pour arrêter modalités mobilisation janvier

19 JANVIER

CNESER

20 JANVIER

CDFN

DU 27 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER

Forum Social Mondial à Belém (Brésil)

28 ET 29 JANVIER

Stage national « Précarité »

Le SNESUP souhaite à tous ses lecteurs les meilleures fêtes de fin d'année.

Notre responsabilité : rassembler dans l'action

→ par Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

Dix jours après la grève du 20 novembre, Gérard Aschieri fait le point, au 1^{er} décembre, sur les perspectives d'actions unitaires.

Dans le contexte de crise économique et face à un gouvernement qui persiste dans une politique de régression, il faut rassembler largement les salariés autour des réponses porteuses d'une dynamique de développement économique et social durable associant la lutte contre le chômage, le renforcement de la protection sociale et la défense des services publics.

C'est dans cette perspective que la FSU entend se placer. Elle veut le faire d'abord en construisant des mobilisations aussi unitaires que possible en menant des campagnes d'opinions susceptibles d'accompagner ces mobilisations.

Dans l'éducation et la recherche, le succès incontestable de la grève du 20 novembre venant après la réussite de la manifestation du 19 octobre, constitue une étape décisive d'une mobilisation qui rassemble largement des personnels et rencontre le soutien de l'opinion. Il implique des suites qui permettent d'amplifier cette dynamique dans la durée. Les mobilisations qui ont suivi, en particulier dans la recherche le 27 novembre, et dans un certain nombre de départements, montrent bien qu'elle est toujours là.

Une première suite nationale est l'initiative unitaire déjà décidée par les fédérations de l'éducation, les organisations de parents, de lycéens, d'étudiants, les asso-

ciations pédagogiques, de manifestation le mercredi 10 décembre. Il importe de tout faire pour la réussir en lui donnant des formes originales et médiatiques. Mais nous considérons que la situation et le refus gouvernemental de répondre aux exigences exprimées nécessitent de

ne pas en rester là. Si Xavier Darcos vient d'annoncer qu'il allait recevoir les organisations rien n'indique que des premières mesures, répondant à nos

demandes, déboucheront de ces rencontres. Aucun signe n'est venu du côté de V. Pécresse.

C'est pourquoi la FSU a proposé à ses partenaires de décider ensemble une nouvelle grève unitaire au plus tard dans la semaine du 8 au 12 décembre. Elle les a invités à une réunion rapide et nous examinerons très vite leurs réponses. Au-delà la question d'une action unitaire interprofessionnelle ou d'une action inter fonction publique est toujours ouverte : de premières rencontres ont eu lieu entre les huit principales organisations syndicales françaises (les cinq confédérations, plus UNSA, Solidaires et FSU) et la décision a été prise à la fois d'élaborer une plateforme commune et de mettre sur pied une journée d'action unitaire début 2009. La FSU fera tout pour que ces décisions se concrétisent et se traduisent par des actions de haut niveau incluant la grève. ●

▼
Décider une nouvelle grève unitaire
▲

LE 3 DÉCEMBRE : UN IMPORTANT MEETING À LA BOURSE DU TRAVAIL POUR DÉFENDRE LES SES

On sait que le projet de réforme de la Seconde marginalisera l'option SES alors qu'existe une forte demande sociale pour que les lycéens suivent un enseignement de cette discipline. Si celui-ci se trouve en concurrence avec un module d'approfondissement d'une discipline jugée essentielle, qui le choisira ?

À terme, c'est donc l'orientation vers le parcours « Sciences de la société » qui risque de se tarir, les élèves ne pouvant pas effectuer une orientation raisonnée sans connaître une des « dominantes » de ce parcours. Par ailleurs, la réforme prépare une fusion entre les actuelles séries ES et STG. Ce remodelage fait fi des complémentarités entre les SES, les mathématiques, l'histoire-géographie, les langues et la philosophie, complémentarités qui permettent un haut niveau de culture générale propice à la réussite dans les études supérieures qu'elles soient courtes, longues ou des plus sélectives. Cette réforme précipitée doit être repoussée le temps d'organiser une véritable consultation du monde enseignant. Alain Policar

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr
Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint : Alain Policar

Coordination des rédactions : Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : CAG, Paris

Impression : SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Istockphoto/Inozemtsev Konstantin

Médecins urgentistes : entretien avec Patrick Pelloux

Latifa Rochdi : *Quelles sont vos revendications concernant l'appel à la grève du 1er décembre ?*

Patrick Pelloux : Nous n'avons pas du tout changé nos revendications au cours des mois précédents, nous demandons toujours des moyens sur des services d'urgence spécifiques où il y a des difficultés connues, anciennes, de manière à ce que les médecins puissent travailler correctement ainsi qu'une revalorisation du travail de nuit.

Tout cela avait été formulé en janvier dernier. La réponse fut une fin de non-recevoir avec promesse, non tenue, de négociations. Le ministère nous traite de manière violente et écoeurante et il y

une forte répression contre mes collègues et moi. Les heures supplémentaires promises et budgétées par R. Bachelot n'ont pas été payées. Le déficit des hôpitaux n'a jamais atteint un tel déficit et le plan néolibéral défini par J. Chirac conduit lentement à la privatisation en fermant les hôpitaux publics au profit des cliniques et hôpitaux privés avec l'aide des investisseurs, des fonds de pension anglais, américains et des multinationales. C'est un drame pour la sécurité sociale.

Latifa Rochdi : *Vous êtes aujourd'hui personnellement mis en cause ?*

P. P. : Lorsque vous dénoncez, on essaie par tous les moyens de vous faire peur, de vous faire taire. Je travaille maintenant au SAMU avec des équipes très intelligentes, mais il faut que je réapprenne une partie du métier. On sent bien que je suis très, très surveillé, je ne suis pas dupe. Je ne pensais pas que notre pays pourrait en arriver à une telle régression.

On sent que la République est en train d'évoluer vers le copinage, avec des gens bien introduits auprès de la cour... La démocratie à l'intérieur de l'hôpital a disparu.

Ce ne sont plus les

maires qui vont considérer les conseils d'administration. Le pouvoir des CTLE (comité technique local d'établissement) et des comités élus pour les médecins et personnels sont quasiment nuls. Pour casser le syndicalisme, l'État a créé le conseil national des urgences qui ressemble étrangement à la naissance du conseil de l'ordre (a également été créé le conseil national de l'ordre des infirmiers) ce qui permet au gouvernement d'avoir un filtre et de nous dire : « Il faut voir avec le conseil national des urgences et pas avec

▼
Tout le plan néolibéral défini par J. Chirac conduit lentement à la privatisation en fermant les hôpitaux publics au profit des cliniques et hôpitaux privés.
 ▲



nous... ». Il est très difficile de réveiller la conscience de mes collègues car le gouvernement leur envoie des lettres de menaces. Aussi sont-ils tétanisés à l'idée de faire grève. On vient de baisser la retraite des médecins hospitaliers de 30 %, je pensais que cela allait créer un sursaut de mobilisation. Mais les médias n'en ont jamais parlé. La réaction des collègues est plutôt de se taire et de lorgner vers les cliniques. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

BILAN DE LA GRÈVE AU 3/12
60 % de grévistes. Une répression antisyndicale jamais vue.
Un mépris total du Ministère de la Santé.

Naissance de la FSU

→ par François Bouillon, président de l'institut de recherches de la FSU

Transcription de la parole vive des acteurs de cet événement, les Actes du colloque qui s'est tenu à Paris les 15 et 16 décembre 2006 sont publiés aujourd'hui sous le titre *Naissance de la FSU*, aux éditions Syllepse.

Ces actes permettent de faire la lumière sur des points essentiels pour mieux comprendre et expliquer les raisons de la scission de la FEN, de la création de la FSU et de la reconnaissance extrêmement rapide de celle-ci comme première fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture. Ils pointent sans concession les zones d'ombre qui réclament encore le travail des historiens. Ils sont aussi une invitation à travailler l'histoire de la FEN dans la longue



durée avec tous les témoins vivants. Pour tous ceux qui étaient au début des années 90 plus jeunes de près de vingt ans, engagés ou non dans l'action syndicale, la lecture de ce livre est une jouvence réflexive. Dans leurs oreilles résonneront à nouveau les voix du premier secrétaire général de la FSU, Michel Deschamps, de Monique Vuailat, Daniel Lebret, François Castaing, Brigitte Le Chevert, Bernard Pabot, Danielle Czalsinski, Louis Astre... Pour tous les jeunes qui le liront, elle est un acte de co-naissance. Au cœur du projet de ce colloque était aussi l'objectif de transmettre aux jeunes générations le patrimoine commun sur lequel leur engagement militant s'est construit. ●

Crise du logement et crise financière

→ par Jean-Pierre Giacomo, président de la CNL

Le droit au logement se heurte à la politique libérale qui privilégie l'accès à la propriété au détriment des logements sociaux.

Dans le maelström économique créé par la recherche de profits maximums, les banques, les organismes de crédit, les spéculateurs du foncier et de l'immobilier ont encore plus mis à mal la condition de ceux qui sont à la recherche de logement aussi bien dans le secteur locatif qu'en accession à la propriété.

La crise du logement d'une gravité sans précédent que connaît

notre pays depuis plusieurs années est bien antérieure à la crise financière. Le développement de l'ultra libéralisme au plan économique a eu pour effet de renforcer le caractère marchand du logement. Le logement reste un secteur économique créateur de profits considérables pour des grands groupes de productions de biens et de services et des banques d'affaires.

La crise a pour caractéristique aujourd'hui de créer des difficultés pour trouver un logement et pouvoir y rester pour des catégories sociales de plus en plus larges. Ce sont les plus défavorisées d'entre elles qui en sont les principales victimes. Des centaines de milliers de familles vivent encore sans domicile fixe ou dans des formes d'habitat précaire ou insalubre et la liste des demandeurs de logements locatifs sociaux est de 1 300 000 demandeurs. 65 % de ceux-ci ont des plafonds de ressources leur permettant l'accès aux logements les plus aidés.

DES CHOIX POLITIQUES SÉGRÉGATIFS

Le choix depuis plusieurs années de privilégier l'accession à la propriété et le secteur locatif privé au détriment du sec-

teur social a été fait par plusieurs gouvernements successifs. Le désengagement financier de l'État de la construction locative sociale a pour objectif de faire prendre

▼
Un rassemblement
s'opère actuellement
pour exiger un changement
radical de la politique
en matière de logement.
▲

le relais par d'autres intervenants comme les collectivités locales, le 1 % logement, les locataires eux-mêmes. Le gouvernement entend de plus en plus spécialiser le patrimoine locatif social exclusivement au profit des plus défavorisés prenant ainsi le risque d'accentuer la ségrégation sociale et spatiale ; le mythe de 70 % de Français propriétaires se heurte à la logique libérale.

Un rassemblement s'opère actuellement avec les organisations nationales de locataires, les organisations syndicales pour exiger un changement radical de la politique en matière de logement, des moyens budgétaires et financiers suffisants pour permettre la production d'au



Jean-Baptiste Ayraud, président du DAL devant le ministère du logement

moins 120 000 logements sociaux par an. Il est parfaitement scandaleux que les députés de la majorité à l'Assemblée nationale aient accepté un budget logement en recul de plus de 7 % quand dans le même temps on a su trouver des moyens financiers considérables pour venir en aide aux banques, paraît-il, « en difficulté ». ●

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

En ce mois de décembre et alors que l'hiver fait entendre ses premières rigueurs, le DALO – Droit Au Logement Opposable – entre dans une nouvelle phase. Les personnes qui ne se sont pas vues proposer un logement alors qu'elles remplissent tous les critères peuvent déposer des recours devant le tribunal administratif. Dans les faits il y a eu 50 700 demandes alors qu'on estime à 600 000 le nombre de ménages relevant de ce droit. C'est la phase judiciaire. Or, selon les associations, peu nombreuses sont les personnes qui mettent en œuvre cette procédure.

Pour faire connaître ce droit le Secours catholique et la fondation Abbé-Pierre, en partenariat avec les autres associations concernées, ont sillonné toute la France avec un bus d'information « Un toit c'est un droit ». Bilan provisoire : en premier lieu, comme l'accès à la culture, à la santé ou aux études longues, l'accès à la justice obéit à des mécanismes sociaux ségrégatifs, un droit est formel s'il n'est pas accompagné de mesures concrètes permettant de le mettre en œuvre ; en second lieu, l'offre de logements sociaux est largement insuffisante. On sait que les municipalités sont nombreuses qui n'appliquent pas les 20 % prévus par la loi SRU. Le DALO reste bien un droit à conquérir.

François Bouillon

Veille de l'opinion

En même temps que le ministère de l'Enseignement supérieur ignore les organisations syndicales et les instances représentatives des personnels (CNESER, CTPU, etc.), et de concert avec le ministère de l'Éducation, il lance un nouvel appel d'offres pour assurer la « veille de l'opinion ». Pour 220 000 euros par an, les services de Valérie Pécresse entendent déployer leurs grandes oreilles de l'Internet au

moindre point café ! Lors du CTPU du 24 novembre, Jean Fabbri, au nom du SNESUP, s'est indigné de ce comportement méprisant pour les collègues, pour les organisations syndicales, et de nature profondément antidémocratique. Il a exigé l'annulation de cet appel d'offres et l'allocation des moyens prévus au fonctionnement collectif des instances représentatives. ●

À la prochaine rentrée (si on ne l'empêche pas !)

→ par Noël Bernard

Une modulation confiée aux seuls présidents d'université et qui instaurera un climat de concurrence et de suspicion.

Une façon de lutter contre le décret sur les statuts des enseignants-chercheurs est d'en comprendre le mécanisme et les enjeux. Essayons-nous à cet exercice à la lumière des informations de l'administration lors des réunions d'instances, et d'une rencontre entre le SNESUP et

Pour baisser le service d'enseignement d'un « bon » chercheur, il faudra trouver des chercheurs déclarés « mauvais » et leur imposer une surcharge d'enseignement

la DGRH le 20 novembre dernier (voir encart). Ce décret a été voté par le CTPU¹ le 24 et le CSFPE² le 20 (aucun syndicat ne l'a soutenu, le SNESUP a voté contre, comme la CGT, FO et l'Autonome). Il va être examiné par le Conseil d'État et sa publication est prévue fin janvier-début février pour une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

Dès la rentrée prochaine, la totalité de la gestion des enseignants-chercheurs va donc passer aux mains des présidents : avancement de carrière, détachements, délégations, CRCT, primes. Ce pouvoir absolu sur « ses » personnels n'aura d'autre contrôle que l'avis du CS ou une proposition du CA. Plus aucune instance collégiale n'intervient dans ces décisions puisque le décret signe la mort du CNU, remplacé par une autre instance du même nom chargée de l'évaluation de chaque enseignant-chercheur sur la base d'un rapport que celui-ci devra fournir tous les quatre ans.

Concernant les services des enseignants-chercheurs, les dispositions du décret reprennent en pire les projets du rapport Espéret.

L'article 3 du décret révisé dans le décret de 84 la liste des missions en rajoutant no-



L'université c'est moi.

tamment l'utilisation des TICE et l'insertion professionnelle. Est aussi ajouté l'ensemble des questions documentaires d'une université, au risque de faire disparaître les corps des bibliothèques, même si le gouvernement s'en défend. Chaque tâche entrant dans nos missions, à l'exception des activités de recherche, se voit donner un équivalent en heure/TD, selon des règles

fixées par le CA. Cette définition est donc locale et de fortes disparités entre établissements sont non seulement permises mais semblent souhaitées, le ministère ayant refusé un tableau national. Le calcul de la modulation des services est le suivant, selon la DGRH. On partage pour chaque enseignant-chercheur les 1 607 heures par an que doit tout fonctionnai-

LE SNESUP A RENCONTRÉ LA DGRH

Le 20 novembre une délégation du SNESUP a rencontré J.-P. Bonhotal, directeur adjoint chargé du supérieur à la DGRH, et ses collaborateurs.

Les sujets abordés : précarité, recrutements, enseignants du second degré, mutations et rapprochement de conjoints, collègues handicapés, droit à congé, futurs contrats doctoraux, ont été l'occasion de porter nos inquiétudes et de protester contre des mesures prises sans négociations et rejetées par les collègues.

L'administration, repoussant toute résorption de la précarité, s'est placée sur tous ces sujets dans la perspective d'une GRH totalement déconcentrée et de la modulation des services.

Malgré une attention à nos points de vue, un net refus d'intervention auprès des universités sous couvert d'autonomie ne laisse pas espérer d'avancées substantielles.

re en deux « moitiés » pouvant être inégales (!) : la première moitié couverte par sa recherche, l'autre par un ensemble des autres tâches à concurrence de 192 heures/TD. Le président juge la qualité de la recherche du collègue sans aucun contrôle, consultant seulement les directeurs de l'UFR et du labo, l'évaluation par le CNU. Le rôle du CA se borne à définir des principes généraux de répartition des services.

Comme ces principes généraux « ne peuvent conduire à dégrader le potentiel global d'enseignement », défini dans le plan quadriennal de l'établissement, ceci veut dire que pour baisser le service d'enseignement d'un « bon » chercheur, il faut trouver des chercheurs déclarés « mauvais » et leur imposer une surcharge d'enseignement : ici apparaît l'« enseignement punitif » qui fera des ravages sur le plan pédagogique, tandis que le climat de concurrence et de suspicion entre collègues engendrés par cette course à l'échafaud rendra vite l'air des laboratoires complètement vicié.

Ces calculs ne concerneront pas seulement les enseignants-chercheurs : l'administration annonce que, par « effet de dominos », tous les autres enseignants dans le supérieur seront soumis à cette modulation. Dans la mesure où l'on nous a assuré que 384 heures/TD équivalent à la totalité des 1 607 heures dues, toute heure au-delà ne peut être qu'une HC. C'est bien promis ? Plus d'enseignants contractuels se voyant imposer 500 heures/TD ou davantage sans contrepartie ? Maintenant, petite devinette : une collègue bien notée a un service réduit à 130 heures/TD. Elle annonce un congé de maternité de 16 semaines en plein dans l'année. Quel sera son service ?³

1. Comité technique paritaire des universités.
2. Conseil supérieur de la fonction publique d'État.
3. Résultat dans notre prochain numéro.

Les IUT se mobilisent

Contre la menace que fait peser sur eux et leurs diplômes nationaux la mise en œuvre de la LRU, les étudiants et enseignants-chercheurs, enseignants et personnels des IUT se mobilisent. Voici, au 4 décembre, un rapide état des lieux, sous l'égide du communiqué de l'IUT de Marseille qui rappelle les raisons de la colère... Le développement de l'action est exposé sur le wiki « situation des IUT » : <http://www.iut-fr.net/dokuwiki/doku.php>



Jusqu'à présent les IUT se voyaient attribuer ces moyens directement par le ministère et avec les mêmes critères sur tout le territoire. Le transfert aux universités ramène les décisions à un niveau local et entraîne des disparités fortes de traitement selon les établissements. De fait cela remet en cause la dimension nationale du diplôme DUT (et donc ce diplôme) car tous les IUT n'auront pas la possibilité de proposer la même offre pédagogique. C'est pourquoi les IUT demandent un : « Moratoire sur le défléchage des moyens - financiers et humains - pour 2009 ».

Le personnel et les étudiants de l'IUT de Marseille (Campus de Saint-Jérôme) ont manifesté jeudi 4 décembre 2008 à 14 heures devant la préfecture. Une délégation a remis au préfet les 71 126 signatures recueillies par la pétition réclamant le maintien du fléchage des moyens ou de véritables garanties de l'État pour que le caractère national des DUT (qualité et moyens) existe dans les universités autonomes. ●

Caroline Mauriat

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (INRAP)

Le service public de l'archéologie est en danger et en lutte

Chaque année, 2500 chantiers de fouilles archéologiques mettent au jour les vestiges et les traces de tous ceux qui nous ont précédés sur notre territoire, lorsque des travaux d'aménagements les menacent de destruction. Pour gérer cette activité, et après plus de vingt ans de mobilisation de la communauté archéologique, l'État a créé en 2002 un établissement public administratif, l'Institut national de recherches archéologiques préventives, mis sous la double tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche.



© DR

Cet établissement, unique au monde, regroupe 2000 chercheurs dans 50 centres archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire. Leur expérience et

leurs compétences sont reconnues et sollicitées par la communauté archéologique internationale. Nos équipes encadrent, forment ou assistent des collègues sur des chantiers en Asie, en Afrique et en Europe.

Aujourd'hui, l'établissement est gravement mis en danger par diverses mesures et annonces gouvernementales : en septembre l'annonce, officieuse, de la délocalisation de notre siège de Paris, dans le cadre des mesures compensatoires à la refonte de la carte militaire. Sous la pression des personnels et organisations syndicales, Christine Albanel a confirmé cette décision, prise sans concertation ni étude des conséquences économiques et sociales. Ce projet, comme nous le redoutions dès le début, s'inscrit dans un panel de mesures visant à disloquer puis supprimer le service public de l'archéologie. ●

Catherine Chauveau, rédactrice en chef d'Archéopages



Campus Condorcet Un campus à risque ?

Alors que le déménagement de l'EHESS de Paris à Aubervilliers avait déjà été annoncé dans le CPER Île de France et que V. Pécresse avait dit (avant que le comité d'experts ne se prononce !) que ce projet faisait partie des favoris, le projet de Campus

Condorcet n'a finalement été accepté qu'au deuxième tour après une ouverture plus importante aux deux universités du voisinage proche. Regroupant l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), les universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université Paris 8, l'université Paris 13 et l'École Nationale des Chartes (ENC), ce projet de « grand campus en sciences humaines et sociales » va pouvoir servir d'alibi à notre

ministre face à tous ceux qui protestent contre une politique qui remet en cause l'existence de nombreux champs de recherche dans le domaine des LLASHS. Pour autant, il suscite de fortes inquiétudes pour l'avenir des formations et des équipes de recherche des universités voisines : les moyens considérables consacrés à la construction de ce nouveau campus, ne concerneront qu'à la marge les sites existants de ces universités. Le risque est grand que l'on assiste prochainement à l'apparition à Aubervilliers d'un campus de recherche de « visibilité internationale »... entouré de deux collèges universitaires. ●

Marc Champesme



Le 2 décembre environ 2 500 manifestants selon les RG. La presse était là, une délégation est allée à la préfecture. Le 4, nouvelles actions en vue et entre temps, on continue à se réunir en AG.

Le 3 décembre : suite à l'AG du personnel IUT A de ce mercredi matin, un vote a eu lieu pour décider la grève de tous les personnels le jeudi 4 décembre, avec une AG commune personnels-étudiants de l'IUT à 10 h 30 et l'après midi, manifestation. ●

Christine Duprat



Après une « journée morte » et une manifestation en ville mardi 2 décembre (la presse a dit 500 personnes), une AG commune étudiants, enseignants et personnels s'est tenue hier. Amphi très plein, étudiants très mobilisés dans de nombreux départements. Une coordination se met en place. ●

Martine Granier



Les élus SNESUP ont réussi à faire voter deux motions par le CA : pour le fléchage des moyens et la défense du système IUT, et contre le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs.

Des AG sont prévues jeudi à la fac, vendredi à l'IUT. Le mécontentement monte. ●

Marie Dinclaux



Les collègues de l'ancienne Université Paris 9, peu syndiqués, ont néanmoins profité des élections récentes pour mettre l'équipe dirigeante en minorité au CA et au CEVU, au bénéfice des listes préconisant le maintien d'un statut national et unifié des maîtres de conférences et insistant sur la mission de service public.

Il est normal que ceux qui ont voté à presque deux contre un contre la transformation de l'université en « Grand Établissement », se méfient maintenant de l'enthousiasme du président actuel devant la loi LRU. Celui-ci a déjà devancé la ministre en proposant l'augmentation des droits d'inscription, et en organisant des groupes de « mise en œuvre », chargés de préparer la modularisation des services des MCF.

Il admet maintenant que la remise en question des diplômes nationaux et l'augmentation des droits d'inscription pourraient éventuellement faire l'objet de « divergences ». Mais il ne conçoit toujours pas que les Dauphinois puissent « se tromper » sur les « acquis » en matière d'autonomie ou d'ouverture aux entreprises. Contrairement aux usages, il entend donc proposer toujours les mêmes vices-présidents, issus des listes minoritaires. Affaire à suivre. ●



Informez, débattre, se mobiliser...

Courant novembre 2008, plusieurs réunions ont spontanément eu lieu au Centre Universitaire des Saints Pères de l'université Paris-Descartes. Elles incluaient une quinzaine d'enseignants chercheurs souhaitant discuter du projet de décret ministériel sur leur statut :

- concurrence entre collègues, primes individualisées, modulations de services d'enseignement, etc. ;
- arbitrage des charges d'enseignement par le seul président ;
- modalités d'évaluation ;
- tâches imposées hors compétences.

G. Lauton et M. Zidi ont commenté l'appréciation du SNESUP.

Le 20 novembre 2008, une AG (120 enseignants-chercheurs) a permis un débat sur le projet de décret.

Elle demande une réunion extraordinaire des conseils de gestion dans chaque composante pour prise de position contre le projet de statut. ●

Franck Brouillard, Bruno Della Gaspera, Alexandre Dobbetin, Magali Mas, Sylvie Soues



Culture technique, cursus technologiques

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton

Partant – il y a quelque dix ans – d’une situation française assez spécifique dans le monde avec de véritables formations secondaires technologiques et professionnelles – tant industrielles que « *tertiaires* » et « *agricoles* » – certes méconnues et méprisées par l’élite politique, économique et administrative, mais très fortes, deux mutations jamais proclamées ni débattues publiquement les ont successivement affectées : – l’abandon de toute politique industrielle nationale, qui a déstabilisé les formations en « *Sciences et techniques industrielles* », même si au départ, la ligne était : « *on délocalise mais avec notre savoir* ». Parallèlement il y avait une critique permanente des formations technologiques en « *Sciences et techniques de gestion* ». – puis l’abandon de toute ambition de formation des capacités à ce niveau : « *si c’est en Chine qu’on produit, c’est là-bas que doit être faite la formation des producteurs* ». Pour le supérieur, les jeux sont plus complexes, les voies « *technologiques* » sont en fait les plus prisées, pas tant pour la technologie que pour l’accès en nombre contrôlé ►

► qu'elles sont censées permettre aux emplois de pouvoir et salaires importants. Mais cela se joue très largement hors des filières universitaires. Les besoins de formation technologique auraient-ils disparu ? Alors que les deux plus importants groupes mondiaux de génie civil sont français, et que les formations Bâtiment Travaux Publics du lycée au master devraient être très importantes en nombre et réactives, les flux de formation du Bac Pro aux Masters et diplômes d'ingénieur face aux défis du *développement durable* devraient être multipliés par 6 pour 2012 si les préconisations du *Grenelle de l'environnement* étaient mises en œuvre. En réalité rien n'est en cours⁽¹⁾, alors que c'est l'un des grands domaines technologiques de pointe – en particulier du point de vue énergétique – et de masse.

Jean-Louis Martinand, professeur en sciences de l'éducation, ENS Cachan

Obstacles et atouts

L'éclairant propos de J.-L. Martinand sur la malfeasance des politiques publiques concerne aussi les formations supérieures technologiques, sujettes à des regards ambivalents. Souvent méprisées de prime abord, elles peuvent être détournées de leur objet lorsqu'elles drainent des moyens... En outre, l'idéologie de la rareté vue comme critère de qualité pèse sur leurs capacités d'accueil au détriment des jeunes et adultes en demande de qualification. Enfin, leurs pédagogies renouvelées, allant souvent de l'objet vers le concept, entrent en conflit avec les tenants de la version « globalisante » du LMD voulue par le ministère et du modèle unique des « trois années de solfège avant de toucher à l'instrument ». Or, nombreux sont les jeunes pour qui le maniement précoce de l'instrument, quitte à en changer par la suite, est une condition sine qua non d'adhésion à leur projet d'études.

Gérard Lauton

(1) Le Ministre Darcos, par son seul intérêt apparent pour les lettres et les agrégés, est le parfait serviteur de cette politique qui n'ose pas se présenter.

De la techno-logie

→ par Florence Journot, archéologue, Université Paris 1

Une mise en perspective des objets et « productions ouvrées » de la technologie par une archéologue.



La culture technique est constitutive de la raison de l'être humain

En France, il est de tradition que l'intellectuel regarde avec condescendance le manuel, à moins qu'il ne soit artiste ou inventeur de génie. Ainsi l'*homo sapiens sapiens* l'est avant tout parce que *loquens et socius*, accessoirement parce que pratiquant la technique (*homo faber*). Ainsi certaines sciences de l'homme sont-elles considérées comme plus nobles, plus ultimes que d'autres, en tout cas par leurs propres praticiens, telles les « sciences sociales » : il n'est que de considérer le succès de l'expression « sciences humaines et sociales » (SHS), comme si les sciences sociales avaient à se distinguer des sciences humaines. Pourtant, il est beaucoup plus heuristique de considérer que dans l'homme, la capacité à fabriquer et à utiliser (*technè*) n'est pas subordonnée aux autres phénomènes humains (comme le lien social, la représentation, l'éthique), mais en interférence constante avec eux.

Ainsi peut-on expliquer que les productions ouvrées ne soient pas systématiquement « reflets » de la société, mais qu'elles en sont tout autant le « moteur ». L'ouvrage transforme l'homme et le fabrique à son tour⁽¹⁾. C'est en ce sens que va en ce moment un certain développement de l'archéologie, consi-

dérée comme science en compte des productions matérielles humaines, en charge de la fabrication comme de la consommation, et de ses effets ; science occupée de tous les temps et lieux humains, de tous les milieux sociaux (à condition de dépasser la fouille comme un moyen souvent indispensable, mais pas définitoire de l'objet de science) ; une science qui n'a aucune raison de s'arrêter à 1492 ou à l'aube de la « révolution industrielle » ; une science en articulation avec l'histoire sociale, mais pas en sujétion.

La culture technique est constitutive de la raison de l'être humain. Elle broche sur une part majeure de son activité : le langage s'outille en écrits, ou « médias » comme aussi l'image ; les liens sociaux, les comportements, sont conditionnés par les phénomènes techniques... À l'heure des études d'impact de l'anthropisation de l'environnement, en particulier sur la santé, physique et psychologique, il serait cohérent de donner systématiquement attention aux analyses de la technè, d'hier à aujourd'hui, le passé expliquant le présent, qui prépare l'avenir. ●

(1) Webographie : Thomas Ewens, Repenser la technologie, 2004 : http://www.rennes-mediation.org/dossiers/dossiers.php?id_dossier=24.

▼
L'ouvrage transforme l'homme et le fabrique à son tour
▲

KHRIS, TÉMOIGNAGE D'UN ÉTUDIANT

Je suis en cursus d'ingénieur de Mécanique et Conception après une Licence Sciences de l'Ingénieur (Mécanique) censée me donner les outils appropriés à cette poursuite d'études. Or, elle ne m'a pas procuré des notions basiques réputées acquises : notions de technologie, dessin industriel, géométrie appliquée à la mécanique... Ce parcours de Licence focalisé sur la théorie^(*) omet la dimension pratique utile tant au stade de l'embauche qu'à celui du travail d'ingénieur. Je suis donc voué à rattraper par moi-même mon retard en technologie par rapport aux camarades issus de Classe Prépa, DUT ou Licence. On m'a privé du traitement effectif de situations pratiques si vital dans un parcours visant les métiers de l'ingénierie mécanique. Les objectifs et contenus ou l'intitulé de cette licence ne sont-ils pas à revoir ?

(*) Par exemple, une lourde insistance sur « la définition intrinsèque » du rotationnel comme « vecteur dual de la partie antisymétrique du gradient »...

Culture technique ?

→ par Jean-Louis MARTINAND, Professeur de Sciences de l'Éducation à l'École Normale Supérieure de Cachan

Face au poids de hiérarchies reléguant au bas de l'échelle la culture technique ou même déniant son existence, une révision des valeurs s'impose.

Ancien physicien, je suis attaché à la culture scientifique, sans d'ailleurs dévaloriser la culture des humanités classiques. Mais ayant eu à m'intéresser de près à l'éducation technologique dans l'enseignement général obligatoire, aux évolutions des disciplines technologiques dans les formations technologiques et professionnelles, et à la diffusion scientifique et technique par les médias, je suis frappé par la mise à l'écart de la technique et la disqualification de la culture technique chaque fois qu'elles ne sont pas abordées pour elles-mêmes, mais sous le titre « *culture scientifique et technique* ».

Des catégories et des hiérarchies

Après quelques phrases apéritives sur la « *culture scientifique et technique* », ne subsistent plus que culture scientifique, éducation scientifique, recherche scientifique. Quand les exemples ne privilégient pas la seule astronomie... Est-il si difficile ou dangereux d'admettre la culture technique pour elle-même ?

Manifestement, il faut pour cela réviser des catégories et des hiérarchies, dans un débat qui peut devenir polémique en même temps qu'explicite. Je formulerais en ce sens la question centrale : comment « entendre » la culture – ou comment la caractériser – pour que la culture technique puisse faire partie de la culture générale, à titre de composante aussi légitime que les humanités ou les cultures scientifiques, artistiques ou sportives... ? Exprimée ainsi, c'est une question radicalement nouvelle, apparue depuis une génération, tout au plus, mais en même temps écrasée par la notion de « *culture scientifique et technique* ». Or cette notion de culture scientifique et technique tend à enrôler la technique comme application des sciences au profit des sciences elles-mêmes, sous prétexte qu'elle n'inclurait pas de pensée propre dans la *conception*, la *réalisation* et l'*utilisation* techniques.

C'est pourquoi, si l'on veut promouvoir la culture technique au sein de la culture générale, il faut promouvoir ce qui en est la base : la technicité. Affirmons alors que toute culture, littéraire, sportive... a pour base une

technicité partagée, valorisée, questionnée. Précisons ensuite, à la suite de Maurice Combarous⁽¹⁾, que toute technicité est caractérisée par :

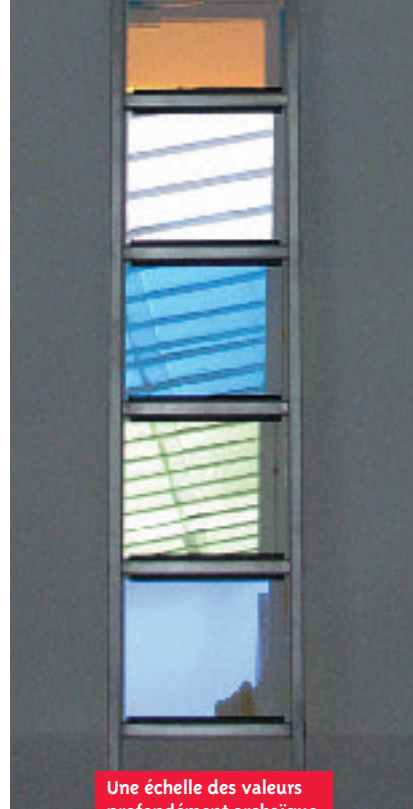
- une pensée spécifique avec ses objets, ses problèmes, ses concepts, ses schémas, ses formes propres, pensée qui se ramène rarement à une forme purement discursive ;
- des outils matériels et intellectuels, dépositaires d'expérience humaine et formateurs d'expérience, producteurs d'œuvres ;
- des contours limités, certes variables dans l'histoire, mais qui définissent des domaines de spécialisation des personnes et des entreprises.

C'est vrai pour la culture littéraire, musicale, ou juridique. Reconnaissons-le pour tous les domaines, y compris ceux pour lesquels la pensée qui y est incluse est méconnue, les outils méprisés et les spécialisations stigmatisées.

C'est toujours pour sa « *technicité* » qu'une culture dont on veut contester la légitimité est dévalorisée et récusée. En même temps toute culture a priori légitime se voit accorder les moyens de sa technicité. Alors renversons l'ordre des choses : promuons chaque culture, y compris celles aujourd'hui considérées comme légitimes, par des choix explicites portant sur leur technicité. On pourra alors après débat public écarter certaines technicités, mais cela aura été débattu « cartes sur table ». C'est la seule démarche honnête pour que certaines cultures techniques, aujourd'hui confinées en cultures professionnelles ou affinitaires, puissent accéder au statut de composantes de la culture générale.

Une révision des valeurs

On pourra alors cesser de dire qu'un ingénieur est cultivé parce qu'il connaît bien les sciences et surtout qu'il s'intéresse à la littérature, et enfin commencer à le louer de contribuer à la culture vivante par sa créativité dans son domaine d'expertise. Réciproquement, on s'étonnera de l'inculture scientifique ou technologique de responsables politiques ou d'artistes renommés.



Une échelle des valeurs profondément archaïque

© flickr / Lemnox

Dans l'école générale obligatoire, c'est à partir de cette révision des valeurs⁽²⁾ que pourra être acceptée une éducation technologique générale pour tous, fondée sur l'approche directe de quelques techniques majeures de notre temps par la réalisation collective de produits et de service, par l'utilisation maîtrisée et critique d'instruments matériels ou intellectuels. Ainsi la « *technologie* », qui est la discipline actuelle de culture technique au collège, avec ses réalisations collectives sur « *scénarios de projets* », ses unités de « *technologie de l'information* », son unité d'*histoire des solutions* à un problème technique et son approche du contenu technique des métiers d'aujourd'hui, pourra être valorisée par les administrateurs de l'éducation, les enseignants, les parents, et les élèves, et non ignorée ou ridiculisée comme elle l'est souvent.

Et pour les écoles secondaires ou supérieures de formation technologique et professionnelle, on osera dire que ce sont des lieux de culture parce que ces formations technologiques et professionnelles sont en elles-mêmes porteuses de culture. Il s'agit bien d'un enjeu social et politique. ●

(1) Les techniques et la technicité, Éditions Sociales, 1984.

(2) J. Cliquet (dir), *La démarche de projet - de l'entreprise au collège*, Delagrave, 2002. M. Combarous, *Les techniques et la technicité*, Éditions Sociales, 1984 (épuisé). Y. Deforge, *De l'éducation technologique à la culture technique*, ESF, 1995. J. Lebeaume, *L'éducation technologique - histoire et méthodes*, ESF, 2000. J. Lebeaume et J.-L. Martinand (coord.), *Enseigner la technologie au collège*, Hachette, 1998.

La pire des situations pour la formation professionnelle ou technologique à l'Université !

→ par Pierre Duharcourt, Stéphane Tassel, Université de Paris Est-Marne la Vallée

Avec son double discours convenu sur les cursus, le gouvernement se paye de mots, prône une « professionnalisation » réduite à un vademecum de l'insertion et organise la rareté de contenus technologiques chichement financés.

Au travers du prisme budgétaire, les réformes touchant les formations professionnelles du public et du privé constituent un dispositif cohérent mis en œuvre dès 2003 via le LMD.

Avec ses traits spécifiques, la double réforme « mastérisation – concours » de la formation et du recrutement des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés comporte de nombreuses résonances avec l'entreprise gouvernementale de destruction méthodique de la *formation professionnelle* à l'université. Sur l'autel de l'orthodoxie budgétaire, cette politique conduira, sauf inflexion forte, à sacrifier la plupart des dispositifs de formation professionnelle qui ont contribué à élargir son spectre d'action, à l'enrichir intrinsèquement, à démocratiser l'enseignement supérieur. Hier, les IUP : leur sort a été en partie « réglé » par le LMD. Aujourd'hui, les IUFM – eux aussi créés en 1992 – sont en ligne de mire... demain les IUT, l'ensemble de la formation technologique ou interdisciplinaire ? Dans ce jeu de démantèlement du professionnel et du technologique à contre-courant du discours de façade de la ministre, les références quasi permanentes à l'académisme sont les

cautions scientifiques d'une politique du supérieur et de la recherche socialement régressive et scientifiquement archaïque.

Besoins de société et objectifs des cursus

Sur 2,3 millions d'étudiants, 1,3 sont à l'université dans le cadre du LMD. À l'instar de leurs homologues des CPGE, IUT, Écoles, STS..., ils aspirent à des qualifications reconnues par des diplômes nationaux et à une situation professionnelle stable et rémunératrice. Sauvegarder les formations professionnelles construites de

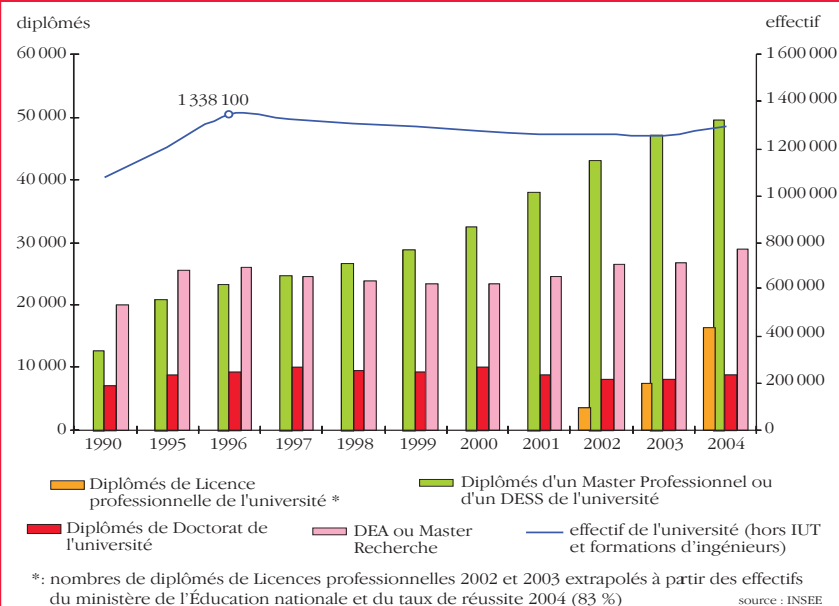
longue date de nos étudiants est impératif ! Former à des emplois qualifiés – l'université en possède l'expérience – et réorienter radicalement la politique actuelle en consolidant les formations professionnelles existantes, sont des enjeux sociaux.

La France se distingue d'autres pays de l'OCDE par sa proportion singulièrement basse de « *diplômés de l'enseignement supérieur long* » (L-M-D). Sans action correctrice, la pénurie est proche ! Nous devons donc tout mettre en œuvre pour accroître les qualifications et le nombre de titulaires de ces diplômes nationaux. Sinon, aucune stratégie collective de revalorisation salariale ne verra le jour, seule prédominera la négociation de contrat de travail « de gré à gré », avec, à la clé, de bonnes conditions d'emploi pour un petit nombre et une dégradation généralisée pour les autres !

À l'université, l'idée d'une *double finalité* des cursus – sortie qualifiante et poursuite d'études – fait son chemin malgré les obstacles institutionnels. Dans cet esprit, les formations « professionnelles » ont pour but déterminant de former des étudiants à des gammes de métiers dans des secteurs très variés. Depuis 15 ans, elles ont donné lieu à de nouvelles pratiques et à de nouveaux contenus. Fruits d'une coopération entre université et acteurs des secteurs professionnels, elles s'illustrent par le développement conjoint des programmes, l'interdisciplinarité, les équipes pédagogiques incluant des acteurs de terrain, l'alternance de stages co-encadrés et de périodes à l'université. *Savoir, Savoir-faire et Savoir-être*, ces qualifications réelles caractérisent l'étudiant diplômé de ces parcours. Offrir des compétences et savoirs fondamentaux, maîtriser les pratiques professionnelles, faciliter l'insertion des étudiants : la triple exigence d'une formation professionnelle.

▼
Former à des emplois qualifiés
 – l'université en possède
 l'expérience – et réorienter
 radicalement la politique actuelle
 en consolidant les formations
 professionnelles existantes,
 sont des enjeux sociaux
 ▲

Effectifs diplômés masters professionnels et recherche, licence professionnelles et doctorats



« Contextualiser » les savoirs : facteur de réussite et enjeu social

Par son mode de recrutement, l'université est et doit être plus encore accessible aux couches les plus populaires. L'attente des étudiants et de la société sur son rôle d'as-



Ceci est un budget

(Formulation de Marguerite)

© Didier Chamma

censeur social est grande. Or bien au-delà d'une « adaptation au poste de travail », l'acquisition de « l'expérience professionnelle », gage d'une insertion rapide dans l'emploi, nécessite un apprentissage sur la durée. Cette durée de professionnalisation est inhérente à la nature même des savoirs et des savoir-faire enseignés (standards des métiers visés) Cette expérience naît d'un véritable parcours intégré sur toute la durée du cycle, et non de l'adjonction de modules « professionnalisants » disparates. Ce sont la « contextualisation » des savoirs, la maîtrise des pratiques professionnelles et une insertion précoce dans les problématiques et pratiques du secteur d'activité qui font la réussite d'une formation professionnelle. C'est la maturation dans le temps des *Savoirs* et *Savoir-faire* qui les rendront transposables dans des contextes très variés. Certes, pour les catégories sociales favorisées, le capital culturel permettant une bonne insertion professionnelle est en grande partie déjà acquis ; pour d'autres, se présenter à un entretien d'embauche sera l'aboutissement d'un long parcours. Ce qui relève de l'implicite vu d'un milieu favorisé demande à être explicité moyennant du temps et de l'énergie, donc un coût humain et financier. Vouloir limiter la durée donc le coût de la professionnalisation, c'est faire peser sur les épaules des plus défavorisés le poids de la politique de rigueur budgétaire. Ces objectifs ne peuvent être atteints à moyens constants ! Privilégier des solutions à moindre coût en Master, développer à outrance les licences professionnelles comme voie terminale, c'est continger la formation des cadres supérieurs à l'université à une élite déjà socialement favorisée.

Le projet, initié dès 2003 dans la réforme LMD, d'un Master disciplinaire unique, seu-

lement différencié par la nature du stage terminal de 6 mois (en laboratoire ou en entreprise), renforcé en 2006 par le rapport de la « Commission du débat national Université-Emploi » signé P. Hetzel⁽¹⁾, se voit confirmé dans le rapport Jolion (2008).

Ce type de formation conviendra à une cohorte limitée de très bons étudiants pour qui le patrimoine culturel nécessaire à une bonne insertion professionnelle est un acquis, ou à des spécialités bien particulières. On ne peut décemment généraliser cette forme de professionnalisation à tous les étudiants de master (80 000 diplômés). La trame du dispositif devient visible : ce qui est à l'œuvre, c'est bien la disparition, non pas des masters – recherche sur l'autel d'une telle « professionnalisation » *a minima*, mais plutôt celle des masters professionnels, dont la capacité de réponse à des besoins diversifiés de qualification a pourtant permis de former des cadres supérieurs de qualité, reconnus des entreprises.

La diversité des parcours de Master professionnel, construits à partir des DESS, MST, MSG, MIAGE, IUP..., a concouru, en adaptant l'université aux publics variés arrivés en masse dans l'enseignement supérieur, à la mise en œuvre d'un réel ascenseur social.

Les deux leviers du financement et de l'évaluation

Pour décrypter l'hypothèse d'un effacement des masters professionnels, rappelons que le coût d'une telle formation est bien plus élevé que celui d'un cursus recherche (encadrement des stages, activités pratiques, enseignement par projet...). Du temps du système SAN-REMO de répartition des dotations de l'État, elles étaient dotées de ratios comparables à ceux des Écoles avec des montants jusqu'à trois fois supérieurs à ceux de par-

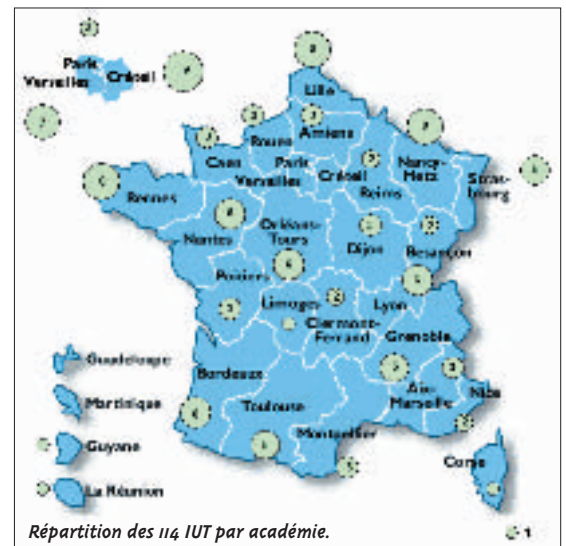
cours généraux ou recherche. *Étaient...* car depuis ces dernières années, usant du budget globalisé et de la LOLF, le ministère a organisé la baisse des dotations de fonctionnement, y compris pour les *filiales universitaires d'ingénieurs*.

Côté évaluation, le ministère a confié celle de l'ensemble des cursus à l'AERES, de statut et fonctionnement critiquables, écartant l'évaluation des formations professionnelles par une instance compétente type CCN IUT/IUP⁽²⁾ ; il ne tient pas à enclencher une dynamique de développement de ces cursus en prise sur les besoins de qualification. Le choix de la DGES de ne pas faire de différence dans le traitement de l'adossement recherche des Masters à dominante recherche ou professionnelle en dit long sur l'avenir de ces derniers.

Effets dévastateurs sur les formations et la recherche de la loi LRU, du décret financier, d'un usage extensif de « contrats d'objectifs et de moyens » locaux comme mode de pilotage – autonomie des composantes d'une université.

Pour les IUT, la même logique d'orthodoxie budgétaire pousse à une restructuration profonde de nature à hypothéquer leur avenir. Présenté en CNESER, un nouveau DUT expérimental « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile » a suscité maintes réactions. En septembre pour l'ADIUT : « L'université doit établir des Contrats d'Objectifs et de Moyens avec ses composantes » (...) leur « attribuer aussi une part de liberté. À terme, l'université performante sera celle qui aura su donner telle délégation à son IUT (ouvrir une formation dans un secteur donné, accueillir des bacheliers technologiques... par exemple) et y mettre les moyens nécessaires ».

Après les Libertés et Responsabilités des Universités, est-ce au tour des composantes d'être mises en concurrence, avec leur « paquet » de mesures de dérégulation ▶▶



► (emplois, formation, diplômes...) pour gérer la misère de leur université ?

Avec des C.O.M.⁽³⁾ conditionnant tout moyen à des objectifs locaux, comment garantir caractère national des diplômes et reconnaissance collective des qualifications, éviter un jeu de concurrence entre établissements, garantir aux 114 IUT et à leurs départements l'égalité de traitement et la qualité de formation via une répartition locale des moyens ? Quel avenir avec un budget globalisé sans fléchage⁽⁴⁾ ? Quelle carte universitaire régulée en termes d'aménagement du territoire ? C'est l'appauvrissement et l'atomisation de ces dispositifs qui se dessinent, avec le risque visible dans le décret financier de composantes privées de budget. Vu sa ligne de pente, le risque est grand que

▼
Effets dévastateurs sur
les formations et la recherche
de la loi LRU, du décret financier,
d'un usage extensif de « contrats
d'objectifs et de moyens »
locaux comme mode
de pilotage – autonomie
des composantes d'une université
▲

l'État se borne à financer le minimum : des licences « généralistes », privées de tout contenu technologique, comme autant de propédeutiques de coût équivalent à celui d'un Master recherche. Au-delà, pour offrir un supplément de savoirs technologiques et pro-

fessionnels, les universités se voient suggérer de le financer sur ressources propres (convention Phénix, fondation, apprentissage...). Dans ce cadre, les étudiants, souvent de condition modeste, qui jusqu'ici accèdent à des Masters Professionnels, seront-ils contraints de s'arrêter à une licence professionnelle ? Comble de cynisme, cette stratégie visant une économie substantielle pour l'État, se pare de l'objectif lointain de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur... ●

(1) Devenu depuis Directeur général de l'Enseignement Supérieur.

(2) Avec des représentants d'employeurs et de salariés.

(3) *Contrats d'Objectifs et de Moyens*.

(4) L'ex-Art. 33 (cf. L713-9) du Code de l'Éducation le mentionne sans l'imposer.

IUT, IUP : urgences partagées

→ par Jean-François Mazouin (ADIUT⁽¹⁾)
et Francis Artigue (ADIUP⁽²⁾)

Les IUT, aujourd'hui menacés sur le plan des moyens, de même que les IUP malmenés sous le faux prétexte du LMD, appellent à un débat national pour la reconnaissance et le financement par l'État de leurs missions, en lien avec les autres cursus.

Gérard Lauton : *L'abandon brutal du fléchage des moyens motive les actions « Pour l'avenir du réseau IUT et des formations universitaires technologiques ». Les IUP ont tenu congrès et adopté un plan d'action. Quelles démarches envisagez-vous ?*

Jean-François Mazouin : Sur le plan de leur insertion dans « l'Université LRU » ou de leur cadrage national, les réponses faites aux IUT ne conviennent pas. Le « défléchage » des moyens au 1^{er} janvier 2009 les expose à des régimes disparates d'une université à l'autre et à un découplage de leur capacité à porter le DUT. Nous n'avons pas eu d'interlocuteur en septembre. Le moratoire demandé sur le « défléchage » vise un débat apaisé, de pair avec IUP et Écoles internes... sur ce que doit être une université complète dans la diversité des cursus et modes d'apprentissage⁽³⁾.

Francis Artigue : Oui à des actions communes entre IUT et IUP. Les dotations d'État ne sauraient faire abstraction de leurs spécificités. Une coopération IUT-IUP peut s'organiser sur divers aspects (stages industriels, modes d'adossement à la recherche...) et motiver des initiatives conjointes (colloques...) au bénéfice des autres types de cursus... Contrairement à des rumeurs malveillantes, les documents de cadrage du ministère mentionnent toujours les IUP !

Gérard Lauton : *Comment les réseaux IUT et IUP peuvent-ils avec d'autres coopérer sur les cursus DUT, Licence Pro, Licence Sciences Pour l'Ingénieur, Master Pro, Ingénieur... ?*

F. A. : Une Licence-Pro ou une Licence SPI peut être portée par l'IUT, l'IUP ou une autre composante selon les potentiels et compétences en présence⁽⁴⁾ sur un mode coopératif non concurrentiel. Une Licence SPI a l'intérêt d'offrir sur ce domaine un accès non sélectif, en complémentarité avec les spécialités de DUT, ouvert sur un parcours complet (Master Pro, cursus d'ingénieur...).

J.-F. M. : D'accord pour coopérer avec les interlocuteurs (CEDEFI, ADIUP) des filières technologiques et professionnalisantes pour une Université complète répondant aux besoins de formation. Quelle structure d'université peut permettre les rapprochements souhaités ? C'est l'objet d'un Colloque de la CEDEFI en mars 2009 à Lyon.

Gérard Lauton : *Quid d'un mouvement impliquant universitaires, étudiants et professionnels pour la valorisation des cursus et recherches universitaires technologiques ?*

F. A. : Une association de défense et promotion des cursus technologiques et professionnels de l'Université, initiée par l'ADIUT et l'ADIUP peut favoriser le partage d'expériences et de compétences (stages industriels, réalisations...). IUT et IUP constituent de fait une bonne part des effectifs de premier et second cycles dans le champ industriel. Malgré les difficultés institutionnelles, l'engouement pour ces formations ne se dément pas.

J.-F. M. : Au-delà du contexte national, l'ADIUT travaille au plan européen avec le Réseau EURASHE rassemblant tout établissement concerné par le technologique et le professionnel. Sur le plan français, ce débat doit s'engager au-delà des IUT avec les acteurs des autres cursus technologiques et professionnels et les pouvoirs publics en vue d'un contexte universitaire qui ne sacrifie pas leurs atouts. La demande de moratoire des IUT vise à créer un cadre concerté qui n'étouffe pas la diversité. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) Assemblée des Directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie : <http://www.iut-fr.net/>

(2) Assemblée des Directeurs d'Instituts Universitaires Professionnalisés : <http://www.label-iup.org/> ou <http://mobilisationiup.net>.

(3) Rapport Chabbal (CEDEFI)

(4) Plateaux techniques, laboratoires, équipes pédagogiques, relations industrielles...



Problématiques industrielles, parcours de réussite

→ par Mustapha Zidi, PR mécanique, Paris 12

Fondés sur le tryptique formation – recherche – ingénierie, des cursus technologiques suscitent l'engouement de jeunes que leur parcours scolaire ne destinait pas à des métiers hautement qualifiés.

Loin des idées reçues, l'enseignement des technologies ne s'appuie pas seulement sur des savoirs et expériences empruntés aux champs disciplinaires mais possède ses propres démarches et traits spécifiques. Les filières technologiques répondent à des besoins grandissants d'étudiants formés à un haut niveau de connaissances bien au-delà de la maîtrise d'outils, utiles dans certains cas mais insuffisants dans d'autres. Opposer les filières à caractère technologique aux autres plus fondamentales n'a pas lieu d'être ; les deux doivent exister de façon complémentaire et proposer des passerelles entre elles.

Une formation technologique contextualisée

La formation technologique, liée intrinsèquement à l'enseignement pratique, a notamment pour rôle de développer le sens du concret et des réalités par l'expérimentation, tout en présentant les concepts sous-jacents. Cette double approche permet à ceux qui initialement n'envisageaient pas de poursuivre des études longues, de découvrir qu'avec leur bagage technologique et les compétences et savoir-faire associés, ils peuvent prétendre à une poursuite d'études (master, filière d'ingénieurs...). Proposer aux étudiants de ces filières des parcours « non tubulaires » suppose une pédagogie adaptée avec des enseignements contextualisés selon le champ d'applications visé. Des témoignages d'étudiants montrent que dans certaines filières à intitulé technologique, l'enseignement est trop centré sur des concepts fondamentaux, l'applicatif venant ensuite... lorsqu'il existe, au risque d'un découragement si l'enseignement s'est peu adapté au profil des jeunes ayant choisi la voie technologique. Malgré leurs moyens limités, des universités proposent aux étudiants de filières technologiques une poursuite d'étude à Bac + 5, par exemple dans des domaines originaux comme la mécatronique ou les biosciences. La technologie s'inscrit aussi dans le cadre de cursus interdisciplinaires à large spectre d'insertion professionnelle.

Un parcours Bac + 5 à caractère technologique

L'université Paris 12 propose depuis 2004 une filière d'ingénieurs en biosciences à l'interface des sciences de l'ingénieur et des sciences du vivant. Son originalité, fondée sur des objectifs et une pédagogie spécifiques, a été argumentée auprès de la commission du titre d'ingénieur qui en a reconnu le bien-fondé. En lien avec une recherche de pointe, elle forme à des postes d'ingénieurs de recherche et développement au sein d'équipes pluridisciplinaires de laboratoires R & D industriels, de laboratoires de recherche publics ou de services hospitaliers. Elle repose sur le parti pris d'enseignements différenciés dès la première année permettant aux étudiants issus de premiers cycles très variés de s'approprier un nouveau champ disciplinaire. Nombre d'entre eux

sont issus de cursus technologiques⁽¹⁾, prouvant ainsi que leur poursuite d'études n'est pas impossible, contrairement à ce que prétendent certains. Après quatre ans de fonctionnement de ce cursus en biosciences (3 promotions), le bilan est positif. En plus de leurs

compétences en technologie, ces étudiants sont formés à des métiers de cadre supérieur qui initialement ne leur étaient pas destinés. Des entreprises publiques ou privées sont partenaires de cette filière en biosciences au

travers de projets en *co-développement* effectués par les étudiants sur des problématiques industrielles dans les secteurs visés : *biotechnologies, pharmacie...* Les stages et interventions d'industriels procurent une évaluation externe et un utile retour sur les contenus.

Au-delà de ce diplôme d'ingénieur en biosciences, certains diplômés de cursus technologiques poursuivent en thèse pour des carrières dans le domaine de la recherche. Leur apport n'est plus à démontrer dans les contextes d'expérimentation sur des plateformes technologiques.

Une voie technologique ouverte sur un parcours complet

On sait aussi que des collègues enseignants-chercheurs (biologie, physique...) ont suivi un cursus technologique de type IUT. Leurs démarches, sur le plan fondamental et technologique, constituent le plus souvent un apport précieux pour les formations et les laboratoires de recherche.

Voir ces filières technologiques Bac + 2 ou Bac + 3 comme en soi, c'est mal connaître la motivation de ces étudiants qui font de la réussite dans ces filières un tremplin pour une poursuite d'études. Il appartient aux universités de leur proposer des parcours adaptés avec les moyens voulus pour amener le plus grand nombre d'entre eux au niveau de qualification élevé auquel ils aspirent. ●

(1) DEUG STPI, IUT, Licence Professionnelle...

▼
Développer le sens du concret
et des réalités
par l'expérimentation,
tout en présentant
les concepts sous-jacents
▲



Des cursus très impliquants, ouverts sur la vie active comme sur la poursuite d'études

Fusion n'est pas nécessairement raison !

→ par Anne Mesliand, responsable de la section académique du SNESUP

Si la restructuration de l'ensemble universitaire d'Aix-Marseille est nécessaire, les projets actuels, dans le cadre de la LRU, ne répondent pas aux besoins de développement démocratique du service public.

Depuis longtemps il est question de restructurer l'ensemble universitaire d'Aix-Marseille. Pour d'évidentes raisons de rationalisation des formations, scientifiques en particulier, de cohérence et d'équilibre, notamment territorial. Mais derrière ces « évidences » on trouve d'autres motivations : constituer une université unique « de taille internationale » au regard du classement de Shanghai ; adapter l'université aux demandes du monde économique ; adapter le contenu des formations aux « valeurs » de l'entreprise... Le processus en cours est indissociable de ce cadre politique et idéologique.

Depuis la déclaration en juin 2007 des trois présidents annonçant la fusion des trois universités, un PRES visant, pour l'essentiel, à « préfigurer » l'université unique, assume certaines missions au niveau interuniversitaire. Des groupes de travail, coiffés par un comité de pilotage, ont été créés, pour parvenir à un premier projet concernant « la structuration politique et administrative de l'université unique ». Celui-ci vient d'être soumis à – et adopté par – les conseils d'administration des trois universités. Nos élus⁽¹⁾ se sont prononcés contre. Pourquoi ?

UN PROCESSUS INSUFFISAMMENT DÉMOCRATIQUE

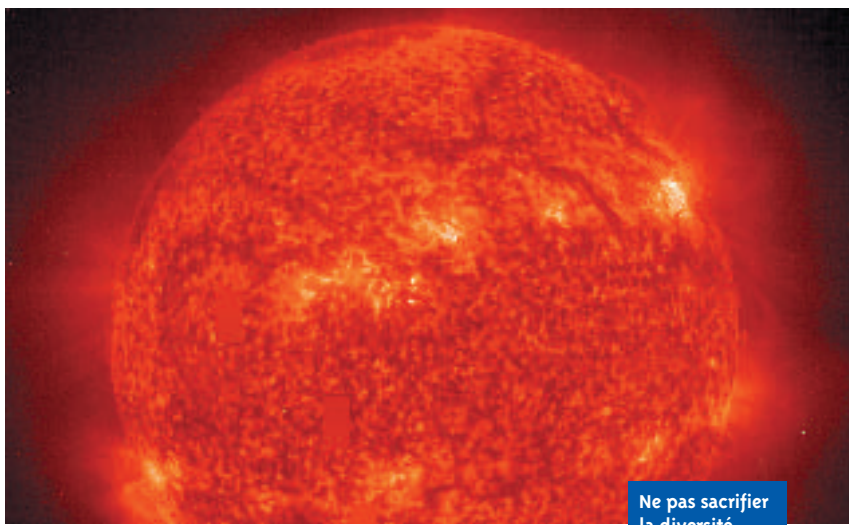
Le processus mis en place a permis la concertation de manière très inégale selon les établissements. L'intervention des collègues, leur implication dans le débat et la possibilité de faire des propositions sont demeurées très limitées. La représentation des personnels établie par les dernières élections n'a pas été prise en compte dans la composition des groupes de travail (dont les membres sont soumis à la confidentialité !). Les organisations syndicales représentatives ont été insuffisamment associées au processus.

Pourtant, diverses initiatives de collègues, d'élus, de responsables convaincus de la nécessité d'une réelle participation de la communauté ont prouvé

que c'était possible (organisation d'assemblées de départements, de questionnaires, d'auditions...).

Il y a là un point fort d'achoppement. Toute évolution de l'université nécessite l'adhésion active des acteurs : cela signifie se donner du temps, se mettre à l'écoute, sortir des rapports de force

grammes de recherche croisée entre champs scientifiques, des formations professionnelles nécessitant des enseignements diversifiés, qu'aurait-on à gagner à passer par des secteurs intermédiaires alors que les UFR, les laboratoires, les départements sont les réels niveaux de concertation et de coordination ?



« balkanisés » (entre établissements, entre structures), confronter des conceptions, des objectifs... Le refus de pratiques plus collectives augure mal du fonctionnement de la future université.

UNE STRUCTURE À LA FOIS COMPLEXE ET CENTRALISATRICE

La structure proposée se fonde sur un découpage en cinq secteurs disciplinaires⁽²⁾ dont le rôle n'est pas clairement justifié. L'introduction d'un nouveau niveau institutionnel risque d'accroître la complexité des relations structurelles et de faire obstacle à la collégialité et à la vie démocratique. La désignation⁽³⁾ de vice-présidents de secteurs, qui « gonfle » le niveau de la gouvernance présidentielle, laisse craindre une mainmise forte de celle-ci sur des ensembles sans légitimité réelle. La pluridisciplinarité, au fondement des universités depuis la loi de 1984, ne nécessite pas, bien au contraire, ce regroupement « disciplinaire » bien régressif... Si l'on veut élaborer des formations pluridisciplinaires, des pro-

UNE « GOUVERNANCE »... TOUT À FAIT LRU !

La centralisation, la multiplication de vice-présidents choisis par la présidence, la prépondérance des services administratifs dans la « gouvernance » de l'université, au détriment du rôle des conseils et des représentants élus des personnels et usagers, caractérise le projet et renforce la présidentialisation et la restriction démocratique considérable du fonctionnement de l'université que nous dénonçons dans la LRU. Ce modèle de gouvernance se fonde sur une conception entrepreneuriale, hiérarchique et descendante, de l'exercice du pouvoir. Il ne correspond ni à l'essence de l'université, ses missions, son éthique, ni à sa tradition de collégialité, de parité et de démocratie. Dans le cadre d'un établissement qui compterait 70 000 étudiants, 10 000 agents dont 4 500 enseignants chercheurs, représentés au CA, comme on le sait, par 5 élus étudiants, 3 BIATOSS et 14 enseignants chercheurs, il représente un risque majeur.

CONSTRUIRE UN PROJET DE SERVICE PUBLIC

Mais c'est bien d'un projet, d'une vision et d'objectifs ambitieux dont l'université future a besoin : développement, rationalisation et mise en cohérence des formations dans la perspective de relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur ; développement de toute la recherche avec l'impératif d'en protéger l'indépendance ; maintien d'une puissante articulation entre recherche et enseignement ; amélioration des conditions de la vie étudiante⁴. Au fondement de ces ambitions les principes du service public d'enseignement supérieur et de recherche sont plus que

▼
C'est bien d'un projet, d'une vision et d'objectifs ambitieux dont l'université future a besoin
 ▲

jamais nécessaires, pour son développement équilibré, non dispersé ni concurrentiel, dans une logique de coopération renforcée, à l'opposé de la conception concurrentielle qui tend à opposer à tout niveau ses acteurs. Une ambition commune, coordonnée aux niveaux national, régional, académique, doit garantir un progrès général. L'excellence, la qualité peuvent et doivent

être partagées plutôt que discriminantes. C'est tout l'enjeu d'un grand débat démocratique sur l'avenir des trois universités d'Aix-Marseille. C'est le défi auquel les forces syndicales sont aujourd'hui très concrètement confrontées... ●

1. Les représentants des personnels élus sur les listes soutenues par les syndicats de la FSU (SNE-SUP, SNCS, SNASUB)
2. Santé ; sciences et technologies ; sciences économiques et de gestion ; sciences humaines et sociales ; droit et science politique.
3. Nous avons eu les plus grandes difficultés à faire entendre l'exigence d'un mode de désignation plus démocratique de ces VP. Elle n'est d'ailleurs pas satisfaite ...
4. Voir « *Quel avenir pour les universités d'Aix Marseille ?* », texte de la section académique du SNESUP, www.snesup.fr, ndoc=

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le juste temps de la mastérisation

→ par François Bouillon

Construire des maquettes solides de nouveaux masters prenant en compte la formation aux métiers de l'enseignement demande du temps mais, tout à la fois, il faut que le calendrier ne mette pas en péril les IUFM.

Parce qu'il est le syndicat de tous les enseignants du supérieur, sur la question de la « mastérisation » de la formation des enseignants le SNESUP se doit de prendre en compte tant l'offre de formation des universités en la matière que la création de nouveaux masters. La mastérisation engendre une situation complexe voire contradictoire où il faut, à la fois, se donner le temps d'élaborer de nouvelles maquettes et ne pas mettre à découvert les IUFM pour la rentrée de l'année universitaire 2009-2010. Il est clair que le statu quo mettrait en grand péril les IUFM car sans les nouveaux masters « enseignement » ils n'auraient à prendre en charge en cette dite rentrée que les seuls lauréats au concours de juin 2009, et sans accueillir à cette date, des M1 « nouveaux cursus ». Ils verraient ainsi leurs missions réduites à celle d'une agence de mise en stage des lauréats des concours. Le *statu quo* serait pain bénit pour le ministère qui s'arrangerait fort

bien d'une offre réduite de masters et d'un nombre très restreint de places mises aux concours 2010. Expérimentation en grande nature de son rêve d'une formation des enseignants réduite aux seuls masters sans concours nationaux de recrutement ! Parce qu'il est aussi soucieux d'aller le plus loin possible dans l'unité et l'action avec les autres syndicats de la FSU et au-delà, le SNESUP s'ancre solidement sur la revendication commune de la mise en

place des nouveaux concours au plus tôt pour l'année 2011. À partir de là, la cohérence veut que les deux calendriers – nouveaux masters et nouveaux concours – soient synchrones. Cela signifie qu'il faut une mise en place à la rentrée 2009 des nouveaux masters afin que les candidats aux concours 2011 aient un cursus « master » complet au moment de concourir. En même temps, il faut prendre en compte la légitime revendication de se donner le temps d'un travail sérieux d'élaboration des nouvelles maquettes ; demande qui s'exprime dans le mot d'ordre de refus de transmettre les maquettes pour le 15 février. Prenant en compte tous ces aspects et dans le souci permanent qui est le sien de faire cheminer du même pas les universités et leurs IUFM, le Bureau National du SNESUP, le 2 décembre 2008, a appelé les personnels à se mobiliser afin que les « conseils centraux » des universités ne soient pas en capacité d'adopter les projets de maquette avant octobre 2009 pour leur mise en œuvre au cours de l'année 2009-2010. Au-delà, répétons-le, ce sont les IUFM qui seraient en grand péril. Tel est, nous semble-t-il, le juste temps pour permettre la mise en place d'une filière bien identifiée et cohérente de la formation des enseignants au sein des IUFM et de leurs universités d'intégration. ●

La concertation oubliée



© Michèle Gabbert

▼
Le statu quo serait pain bénit pour le ministère qui s'arrangerait fort bien d'une offre réduite de masters et d'un nombre très restreint de places mises aux concours 2010
 ▲

Plan Licence : des promesses non tenues...

→ Deux questions à Jean-Baptiste Prêvot, président de l'UNEF

S'appuyant sur une enquête menée par ses soins au sein des universités, l'UNEF montre que le plan licence n'a pas enclenché une politique de lutte contre l'échec en premier cycle. Le président de l'UNEF propose des solutions alternatives.

Le SNESUP : *Vous venez de terminer une enquête sur la mise en place du plan licence. Quels enseignements en tirez-vous ?*

J.-B. Prêvot : Le plan Licence, malgré les promesses, ne s'est pas traduit par des avancées concrètes pour les étudiants. Les universités ont appliqué avec modération ou à la carte les dispositifs prévus par le plan Licence : seules 32 % d'entre-elles ont augmenté les volumes horaires d'enseignement, 28 % des universités ont limité et dédoublé les cours en amphis, 40 % ont développé la pluridisciplinarité afin de faciliter les réorientations, 40 % n'ont pas fait de la maîtrise des langues et de l'informatique une priorité, moins de 10 % ont mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants salariés. Certains établissements ont même détourné le plan Licence pour mettre en place des dispositifs sélectifs, par le biais de l'orientation active, de mise à l'écart des étudiants en échec ou de parcours « accélérés » pour les « meilleurs » !

En laissant les mains libres aux universités et en refusant tout effort pour recruter les personnels nécessaires à l'amé-

lioration de l'encadrement, Valérie Pécresse s'est volontairement privée des moyens d'améliorer les conditions d'études en premier cycle. Au final, malgré de bons exemples et certaines pratiques d'équipes pédagogiques motivées, le plan Licence n'a pas permis de passer d'expérimentations intéressantes dans les établissements à une réelle politique nationale de lutte contre l'échec. Pourtant, la politique de l'enseignement supérieur ne saurait se limiter à l'addition des politiques d'établissement autonomes. L'État doit jouer son rôle. Ce plan considérerait enfin l'échec en premier cycle comme relevant de la responsabilité d'un système universitaire inadapté et non des étudiants. La déception est à la hauteur de nos attentes : les étudiants sont les premiers à subir les conséquences de cette situation !

Le SNESUP : *Eu égard à ce tableau assez négatif que vous en dressez, quelles solutions souhaitez-vous pour redresser le dispositif de telle sorte que le cursus licence favorise la réussite des étudiants ?*

J.-B. Prêvot : Il faut corriger le tir, sauf à considérer que la réussite des étudiants

ne mérite pas une politique ambitieuse. Le temps n'est plus aux demi-mesures et aux expérimentations mais à la mobilisation générale en matière de lutte contre l'échec. Il faut tirer tous les enseignements de ce bilan et des insuffisances du plan Licence et lancer un véritable « Plan Marshall » des premiers cycles universitaires avec les moyens qui l'accompagnent. La ministre doit se rendre à l'évidence : les universités ne pourront relever le défi de la réussite sans création de postes et sans cadre réglementaire contraignant. À l'évidence, annoncer des objectifs ne suffit pas à les mettre en œuvre. Une bonne communication ne fait jamais une bonne politique, sur ce sujet comme sur d'autres. L'UNEF demande donc un plan pluriannuel de recrutements d'enseignants-chercheurs et de personnels, des modifications réglementaires de l'arrêté Licence permettant un cadrage national des intitulés, du contenu et des modalités d'évaluation des diplômes et un pilotage contraignant de l'État pour garantir une application homogène et ambitieuse du plan Licence. ● *Propos recueillis par François Bouillon*

Comité de suivi Licence

→ par Gérard Lauton

Le Comité de suivi Licence offre aux organisations représentées au CNESER un contexte d'échange d'expériences. Ses avis peuvent être des points d'appui pour un LMD plus conforme aux besoins de formation.

Le Comité de suivi Licence réuni le 26 novembre a entendu l'intéressant rapport d'enquête du CEREQ sur les débouchés de la licence en Lettres & Sciences Humaines (LSH) établi sur la base d'un suivi de cohortes de diplômés des mentions Psychologie, Histoire & Géographie notamment : poursuite d'études ou insertion, type d'emploi occupé notamment dans l'enseignement primaire ou secondaire, part du chômage après trois ans... Globalement, ces étudiants vont dans le monde du travail plus tôt et s'intègrent sur des postes à profil plus large que ceux d'autres

domaines de formation. Un débat s'est instauré sur la nature et la place de la part professionnalisante de cette mention : début, milieu ou fin de cycle, sachant que, par exemple, lors des récents États Généraux de la Formation des Enseignants, il a été préconisé une pré-professionnalisation précoce dès le L1, laissant néanmoins une latitude d'évolution de l'étudiant sur son projet personnel et professionnel (PPP). Dans un second temps, le Comité de suivi a entendu les rapporteurs du dispositif de déclinaison par compétences en vigueur à Rennes II dont l'intérêt motive

que l'on y consacre un article dans un prochain numéro. Le Comité de suivi est appelé à se pencher par la suite sur le RNCP⁽¹⁾, une étude comparée LLCE-LEA, la licence professionnelle, l'articulation Licence-Master, un comparatif européen... de quoi alimenter de fructueuses discussions sur le terrain des cursus. Ce sera une nouvelle occasion de plaider pour des cursus répondant à des besoins de formation et à des attentes de publics étudiants diversifiés. ●

1. Référentiel National des Compétences Professionnelles.

Défendre la statistique publique en tant qu'outil du débat démocratique

→ par Alain Policar

Le projet de déstructuration de la statistique publique illustre la façon dont le gouvernement conçoit la RGPP.

Le projet gouvernemental de créer un « Pôle national de la statistique publique » à Metz a conduit l'ensemble des agents concernés à faire grève le 21 octobre. La décision de délocalisation (échéance annoncée : fin 2011) concerne l'ensemble de la statistique publique, c'est-à-dire tous les établissements de l'INSEE et tous les services statistiques ministériels parisiens et régionaux. Les arguments en faveur de la grève ne manquent pas. La délocalisation apparaît d'abord comme une mesure de compensation à la saignée d'emplois en Moselle, dont la cause se situe dans la RGPP (Révision générale des politiques publiques). Cette mesure, décidée sans la moindre concertation et imposant un calendrier précipité, ressemble fort à une sanction administrative, au moment où le Parlement vient de voter une loi créant une autorité de la statistique publique veillant « *au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques ainsi que les principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites* ».

En outre, est-il acceptable de supprimer des emplois dans une région, au risque d'amoinrir la qualité des services publics, pour les transférer (partiellement) dans une autre ? On ne saurait retenir la volonté d'aider l'économie de la Moselle. En effet, ce transfert n'est aucunement de nature à créer une dynamique démographique ou de constituer un appel d'air pour les entreprises régionales. Le coût de l'opération apparaît, de surcroît, exorbitant (plusieurs centaines de millions d'euros sans compter les coûts de long terme induits par les déplacements). Que dire enfin de la négation des missions de statistique publique induite par cette délocalisation ? Les SSM (Services statistiques ministériels) ont été créés pour répondre à la demande des ministères et de leurs exigences de proximité, de réactivité et de pertinence. Il va de soi que la délocalisation s'oppose à ces exigences. La recherche d'indica-

teurs comparables concerne également les États membres de l'Union européenne. On voit mal comment pourraient être assurés les liens avec d'autres institutions ou d'autres États dans de telles conditions. Il faut prendre conscience que la statistique publique est un outil du débat démocratique. Garantir les conditions de son indépendance est un combat citoyen. Il n'échappera à personne que cette affaire entre en congruence avec

▼
 Cette mesure, décidée sans la moindre concertation et imposant un calendrier précipité, ressemble fort à une sanction administrative
 ▲

de nombreuses autres. Il est plus urgent que jamais de défendre la liberté de la presse et celle de l'audiovisuel public, et de dénoncer les attaques contre la magistrature ou l'école, pour ne citer que ces deux institutions. Bref résister aux intimidations du pouvoir et, en l'espèce, se mobiliser fortement pour empêcher la mise en œuvre de ce projet de déstructuration de la statistique publique. Pour signer la pétition : sauvonslstatistiquepublique.org ●

Poussée du chômage et multiplication des licenciements

→ par Pierre Duharcourt

La crise économique laisse prévoir un accroissement du chômage, déjà amorcé cet automne. Aucun secteur n'est épargné.

Le gouvernement vient de reconnaître la tendance « très mauvaise » des chiffres du chômage en France où son taux est l'un des plus élevés de l'UE : le chiffre officiel de 2 millions de chômeurs va être dépassé en octobre. Les mesures prises par le gouvernement Sarkozy – loi TEPA – avaient pesé sur le « marché » de l'emploi. Le développement de la crise économique conduit à prévoir un accroissement du nombre de chômeurs de près de 50 000 cette année et de plus de 400 000 l'an prochain. La baisse de l'activité a entraîné d'abord une chute brutale et massive des emplois proposés en intérim, puis des mesures de chômage partiel (par fermetures

d'usine, nombreuses par exemple dans l'automobile). Elle se traduit désormais par des vagues de licenciements, qui dépassent le cadre des plans sociaux : un des secteurs les plus touchés est le bâtiment, où dominent des PME et pour lequel il est difficile de donner des chiffres. Dans d'autres secteurs, sont programmés des « plans sociaux » : dans la sidérurgie (ArcelorMittal annonce ainsi 1 400 « départs volontaires » dès le début 2009) ; dans l'automobile (PSA programme 3 550 suppressions d'emploi ; Renault plus de 1 000 à Sandouville), avec des répercussions chez les fabricants de pneus (Michelin ou Goodyear) et les équipementiers (Valeo). Ces licenciements

concernent aussi le secteur informatique (650 emplois chez Texas Instrument, 500 chez Hewlett-Packard) ou la vente par correspondance (aux 780 emplois menacés à la Camif s'ajoutent 672 emplois à La Redoute). Aucun secteur n'est épargné (par exemple, 1 060 emplois supprimés en France dans le tabac chez le franco-espagnol Altadis). Dans ce contexte, N. Sarkozy se contente d'annoncer de nouvelles aides aux entreprises, sans qu'on sache quel usage elles en feront en matière d'emploi, et il invite à de nouveaux progrès dans la « flexibilité » du travail : « *En phase de ralentissement, un CDD de plus, c'est un chômeur en moins* » (discours de Rethel). ●

Dominique Wolton

Directeur de recherche au CNRS, laboratoire Information, Communication et Enjeux scientifiques

Dans quelles conditions la mondialisation de l'information peut-elle être un facteur de démocratie ?

Le SNESUP : En quelques semaines, on voit apparaître et disparaître aussi vite, sur la planète entière, des informations ou des thématiques : crise financière, élection américaine, PS... Cette situation est-elle nouvelle ? Marque-t-elle par son rythme un changement démocratique ?

Dominique Wolton : Si l'on veut que la mondialisation de l'information soit un facteur de démocratie, il faut plusieurs conditions. Premièrement, réduire la concentration au niveau mondial. Deuxièmement, notamment pour les chaînes d'information, il faut admettre qu'il y a pluralisme des points de vue. Et là tout devient compliqué, car on ne voit pas le monde de la même manière quand on est en Asie, en Afrique, en Amérique Latine ou en Europe. Troisièmement, il va falloir que l'information occidentale, tout de même la plus pluraliste et la plus diverse, admette qu'elle n'a plus le monopole et qu'il va falloir partager les points de vue. Si l'on veut sauver le concept de liberté de l'information alors, indépendamment de la bataille contre la concentration, il faut revaloriser le métier de journaliste. Comment cohabiter les uns avec les autres ? Comment arriver ensuite à respecter la diversité culturelle ? Voilà l'enjeu pour la mondialisation de l'information.

Le SNESUP : L'uniformisation des médias dominants est-elle réversible dans le modèle d'organisation sociale de notre pays ?

D. W. : Le problème du poids des médias et de leur influence est que les élites intellectuelles, politiques et scientifiques, universitaires, médiatiques, n'ont hélas jamais pensé au statut de la communication. C'est une réticence collective. Et cette absence de culture, de connaissance et de valorisation des rapports entre communication et démocratie a abouti au fait que lorsque internet est apparu, tout le monde a trouvé que c'était formidable, uniquement parce que c'était une communication individualisée, mais sans se poser la question, naturellement, de la validation. Internet, c'est formidable pour des relations interpersonnelles et aussi, si je puis dire, c'est une poubelle qui ne contrôle pas l'information, la culture et la communication.



Si l'on veut sauver le concept de liberté de l'information, il faut revaloriser le métier de journaliste

La force de la presse écrite, de la radio et de la télé c'est toujours d'être dans une logique de l'horaire partagé (médias généralistes) et de toucher tous les publics. Celle d'Internet c'est de jouer, par une logique de la demande (« je fais ce que je veux, quand je veux ») avec l'inconvénient que « je ne m'intéresse qu'à ce qui m'intéresse ». La question politique est que les mass médias sont des outils indispensables du lien social et finalement de la démocratie. Ne nous trompons pas : l'individualisation n'est pas ce qui vient après le lien social, le collectif, mais ce qui vient à condition que le collectif et l'unité sociale soient préservés. Il faut adapter les concepts démocratiques traditionnels à l'espace de la communication, qui resterait un facteur d'émancipation.

Le SNESUP : La presse sous ses diverses formes offre à certains universitaires une audience publique que leurs travaux ou leur communauté scientifique n'avaient pas toujours mis en évidence. En liaison avec la mise en concurrence des universités (loi LRU), quels sont les effets à venir de cette évolution ?

D. W. : On est devant un paradoxe. Le

monde académique n'a jamais aimé la radio, la télé ou la presse écrite. Dans le cas de la loi LRU, les universitaires sont dans une contradiction : ils détestent l'espace public médiatique, mais s'y présentent de plus en plus en espérant qu'en s'exprimant ils vont influencer les autres. Ils pensent qu'il suffit de parler pour influencer. Ce qui est vrai de temps en temps, mais parfois cela peut avoir l'effet inverse. Il faut donc être extrêmement vigilant.

Nous scientifiques, ne pouvons plus rester à côté de l'espace public. Il faut que nous apprenions à nous servir des médias, non pas pour manipuler les citoyens mais pour leur dire que nous faisons partie de l'enjeu de la société. Alors que la science est de plus en plus tournée vers l'économie et la politique, il ne faut pas que les universitaires et les scientifiques considèrent qu'ils n'ont rien à dire sur la société. C'est le prix à payer de la démocratisation de l'espace public. Si on n'apprend pas à se défendre dans celui-ci, ce seront les technocrates, les médias et les politiques qui feront la recherche ou la connaissance en université à notre place. Nous sommes obligés de rentrer dans ces batailles en ne dévoyant pas les valeurs qui sont les nôtres : le respect de la vérité et de la connaissance.

Il y a un problème mondial qui est la lutte – et c'est tout le sens de la signature à l'Unesco en octobre 2005 de la convention pour le respect de la diversité culturelle – pour le pluralisme des industries de la culture et de la communication. Derrière cette bataille gigantesque il y en a une autre qui nous concerne : se battre pour préserver les pluralismes des industries de la connaissance. L'autre enjeu considérable, c'est la nécessité de préserver l'audiovisuel public. La bataille actuelle autour d'une nouvelle loi qui risque d'affaiblir l'audiovisuel public est grave parce qu'en Europe il n'y a que trois grands services publics audiovisuels (en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France), les autres étant quasiment en voie d'extinction. Si l'on veut que la démocratie s'installe dans l'audiovisuel cela passe aussi par le respect de la concurrence entre le public et le privé. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri et Latifa Rochdi

Des mobilisations tous azimuts...

→ par Andréa Sambusetti,
professore associato. La Sapienza

À l'université la Sapienza, la mobilisation contre la privatisation de l'université a rassemblé, professeurs, chercheurs et étudiants...

Voici quelques informations sur la situation à La Sapienza (Rome) pour les départements de Mathématiques et Physique.

Les problèmes ont commencé avec la loi 133 du 6 août 2008 dont l'article 66 intéresse l'université. Les points clés en sont : la possibilité de transformer les universités en « fondations privées » ; la réduction conséquente du remplacement des départs à la retraite (« turnover ») : en 2009, seulement 10 % des départs à la retraite seraient remplacés, puis 20 % jusqu'en 2012 ; et la réduction conséquente du FFO (source financière principale des universités), en baisse de plusieurs millions d'euros.

À partir de la mi-octobre, on a connu les mobilisations suivantes :

- les étudiants ont occupé les départements de Physique et de Chimie d'abord ;
- la plupart des chercheurs ont renoncé à leur charge d'enseignement (ils ne sont pas obligés d'enseigner et les cours

ont été maintenus ces dernières années grâce à ce « service volontaire ») ;

– la plupart des professeurs ont renoncé à leur charge d'enseignement supplémentaire.

En conséquence, le conseil de la faculté des sciences a décidé une suspension de la didactique entre le 28 octobre et le 3 novembre.

Après le 3 novembre, afin de ne pas invalider l'année académique, le conseil a décidé de reprendre la didactique en laissant des créneaux horaires pour se réunir et orga-

niser des initiatives de contestations, parmi lesquelles des cours en plein air sur les places de Rome, des rencontres à la Sapienza pour les jeunes et leurs parents, des forums sur internet, des pétitions, des groupes d'étude de la loi

▼
Si les cours ont repris à la Sapienza début novembre, les étudiants continuent de développer des initiatives de protestations
▲



et du financement des universités, des contacts avec des parlementaires...

Deux journées de grève organisées par les syndicats concernaient l'une les écoles, l'autre les universités la semaine suivante. Des manifestations ont vu des affrontements entre étudiants de droite et de gauche.

Si le cours et les horaires d'enseignement ont repris à la Sapienza début novembre, les étudiants continuent quand même de développer des initiatives de protestations. ●

POUR EN SAVOIR PLUS ...

L'adresse du CDA (Coordinamento giovani accademici) avec des informations utiles : <http://cga.di.uniroma1.it/>

COLOMBIE

L'université menacée

→ par Fernando Copello, MCF, à Tours

Protéger les universitaires de la violence.

Ces derniers mois, des déclarations publiques allant du Président de la République jusqu'à un procureur, en passant par une sénatrice et plusieurs conseillers municipaux de Bogotá, ont cherché à incriminer de manière générale les organisations étudiantes ou certaines parties du corps universitaire, en leur imputant des liens avec la guérilla. Relayées par les principaux média du pays, ces incriminations massives ont généré une ambiance générale de stigmatisation politique et sociale de l'institution universitaire, et en particulier des universités publiques. Au cours des derniers jours, le groupe paramilitaire les *Aigles Noirs* a tiré bénéfice de ce conditionnement de l'opinion publique pour proférer des menaces de mort, physique

ou symbolique, comme l'expatriation, à l'encontre des étudiants et des professeurs de l'université nationale de Colombie. Dans le passé, non seulement de telles menaces ont été suivies d'effets mortels, mais elles ont pu également aboutir à la mise sous « tutelle » de certaines universités de province par ce type d'organisations. Plus largement, elles ont porté atteinte aux libertés de l'université. La légitimité d'un État repose, entre autres, sur sa capacité à garantir à ses citoyens l'effectivité ou l'exercice de leurs droits fondamentaux. Dans le cas de l'université, ces garanties doivent comprendre le respect inconditionnel de l'autonomie universitaire. Nous appelons l'État colombien et les media à cesser définitivement de stig-

matiser le corps universitaire et à sauvegarder, chacun dans son domaine propre, la vie et l'intégrité personnelle de tous les membres de ce même corps. De même, nous demandons à la société colombienne et internationale d'entourer solidairement les universités publiques et d'exiger le démantèlement immédiat des groupes paramilitaires comme les *Aigles Noirs*, ainsi que celui des réseaux institutionnels ou para-institutionnels qui les soutiennent. L'autonomie et le droit des communautés académiques à la protestation et à la critique est une valeur fondamentale de la démocratie contemporaine, et sa méconnaissance entraîne la consécration définitive du totalitarisme. Manifestez votre soutien ! suscribollamiamientoun@gmail.com

« MARSEILLE-PROVENCE 2013 »

Une capitale européenne régionale et méditerranéenne

→ Entretien avec Alain Hayot, vice-président de la Région PACA, délégué à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

À l'occasion du choix de Marseille pour être « capitale européenne de la culture » en 2013, le vice président de la Région souligne ce que ce projet peut apporter à la ville mais aussi à sa Région, dans une démarche de développement culturel et social, de coopération et de dialogue interculturel.

Marseille vient d'être choisie pour être « capitale européenne de la culture » en 2013.

C'est d'abord une labellisation européenne qui a un effet levier sur l'ensemble des politiques culturelles publiques et aussi de l'activité créatrice. « Lille 2004 » l'a montré, qui a constitué un formidable tremplin pour les créateurs et le développement de politiques culturelles territorialisées pérennisées depuis. C'est une reconnaissance d'un triple point de vue : l'existence de cette région, pas seulement Marseille puisque cette opération s'appelle Marseille-Provence 2013 et porte sur près de la moitié de la région – 2 200 000 habitants, 200 communes, une dizaine de communautés d'agglomération (ouest et littoral) ; l'existence d'un grand potentiel de créations, d'une région qui a une présence culturelle très importante. Enfin, le fait que Marseille et sa région sont un carrefour entre l'Europe et le monde méditerranéen, le sens de cette labellisation tient beaucoup à la volonté de construire un ensemble euroméditerranéen où le dialogue des cultures se substituerait à ce que certains appellent le choc des civilisations, essayer de construire un monde de paix et de dialogue et cela passe forcément par la culture car elle donne un sens et permet l'échange.

C'est aussi la reconnaissance de l'existence de très grandes cultures populaires où se sont accumulées des strates de migrations avec une expression multiculturelle très adaptée à cette volonté de l'échange et du dialogue en Méditerranée.

Des réalisations architecturales importantes vont voir le jour, pouvez-vous nous en parler ?

Un certain nombre de grands projets s'inscrivent complètement dans une capitale européenne : le musée des cultures et civilisations euroméditerranéennes, le MUCEN, un grand musée ethno-graphique-historique qui sera situé sur le port de Marseille, financé par l'État, la région et le département. Le centre régional de la Méditerranée, lui, sera construit par la région et sera un lieu d'échanges et de rencontres à la fois culturel, social et économique, situé lui aussi sur le port de Marseille. L'État et la Région construiront par ailleurs le nouveau fonds régional d'arts contemporains (FRAC) ainsi qu'un pôle théâtral qui va naître dans l'agglomération toulonnaise. À cela le projet lui-même de capitale européenne ajoute la mise sur pied en 2013 de grandes manifestations, expositions, opérations culturelles et artistiques, ateliers euroméditerranéens – près de 300 – créés dans des entreprises, dans des quartiers populaires où chaque fois des artistes seront mis en résidence et produiront un travail artistique en lien avec les populations.



Le monde scientifique et universitaire participera-t-il à ce projet ?

Quels seront les principaux acteurs de cette manifestation, comment vont être associés les acteurs culturels locaux, associatifs, la population ?

Marseille-Provence 2013 est une cogestion, un coparrainage et une comaitrise d'œuvres entre Marseille, le département des Bouches du Rhône, la région PACA, la communauté d'agglomération toulonnaise, Arles, Aix, Aubagne... des villes moyennes qui ont une importance culturelle. Nous allons aussi associer les festivals d'Avignon et d'art lyrique d'Aix en Provence, les Chorégies d'Orange, les Rencontres photographiques Arles. Notre objectif est de préparer en amont, auprès de l'ensemble du tissu culturel, socioculturel et créatif de cette région, et nous sommes très attentifs à ce que cela se fasse en lien étroit avec les populations et comités de quartier. Nous ne voulons pas que ce soit une programmation extérieure qui vienne se plaquer en considérant les populations comme de simples consommateurs d'une culture qu'on définirait à leur place.

On a souhaité un lien très étroit avec les universités, les pôles Aix-Marseille, Toulon, Avignon sont associés à la réflexion et il y aura beaucoup de choses sur la culture scientifique. Des projets sont en train de s'élaborer avec des villes comme Gardanne mais aussi le centre de Marseille de l'Astronomie. Tout le pôle culturel universitaire va aussi être mobilisé et associé, comme l'université d'Avignon qui a une spécialité culture et sur Aix-Marseille le pôle des enseignements artistiques universitaires qui concerne cinéma, musique, théâtre. Les universités sont parties prenantes de ce projet et je sais que l'équipe Marseille 2013 a des discussions régulières avec elles.

Diverses collectivités territoriales sont associées dans ce projet. N'y a-t-il aucun « conflit d'intérêt » ?

Nous n'avons pas gagné par hasard, c'est un projet qui vient de loin, en discussion depuis 2 ans, il y a une équipe permanente qui y travaille sérieusement. Bien sûr que l'on verra venir les contradictions, il faut que les collectivités tiennent le choc au-delà des élections et des clivages. Il y a une structure avec le président de la chambre du commerce de Marseille, chaque collectivité est représentée, plusieurs représentants de l'université... Le partenariat sera un combat permanent. En gros le débat sera de savoir si cela sera Marseille 2013 ou Marseille-Provence 2013. Les collectivités ont mis beaucoup de moyens, l'État finalement a mis aussi des moyens et on espère bien que les désengagements actuels ne vont pas nous pénaliser. ●

Propos recueillis par Anne Mesliand et Latifa Rochdi

Assemblée générale « second degré » du 14 novembre 2008

→ par François Beney, Alain Policar et Gérard Tollet

Une rencontre, désormais régulière, d'une grande utilité.

En ouverture, Jean Fabbri, secrétaire général, est intervenu sur la situation actuelle dans l'enseignement supérieur et l'avalanche de mesures ministérielles : suppression d'emplois malgré des engagements contraires, négation de la collégialité dans les activités d'enseignement et de recherche au profit d'une concurrence dans l'excellence, nécessité de communiquer davantage avec les collègues afin de se mobiliser et de jouer un rôle important au sein des instances électives (CAP, conseils) pour la défense de nos statuts. Un riche débat, animé par François Beney et Gérard Tollet, concernant les dangers de la loi LRU a ensuite eu lieu, mettant en lumière, si besoin était, les effets délétères de celle-ci. La question de la mastérisation et les résistances nombreuses qu'elle suscite a également été évoquée grâce à la participation de membres actifs du collectif FDM (Martine Gest et Jean Delamander). Les enseignements de ces échanges sont clairs : il faut mettre en échec les logiques concurren-

tielles favorisées par une déréglementation généralisée des statuts et des missions de l'ensemble des enseignants dans l'enseignement supérieur, mais aussi par la nouvelle gestion budgétaire des établissements basée sur la compétitivité. Pour cela, il faut qu'émergent d'autres solutions de nature à solidariser les collègues. L'après-midi a été en premier lieu consacrée à la question des salaires et des retraites. G. Tollet a rappelé l'importante dégradation de notre pouvoir d'achat et notre revendication d'incorporer les primes aux salaires. Les propositions de retarder l'âge limite de départ à 70 ans comme celles d'augmenter le nombre d'annuités ou encore d'accepter les retraites additionnelles ont été vivement dénoncées.

Alain Policar a ensuite rappelé l'importance des élections professionnelles du 2 décembre pour lesquelles le SNESUP a présenté des candidatures dans un très grand nombre d'académies. Il a fait état du calendrier annuel des CAPN agrégés. Il a évoqué les nouveaux critères d'avancement d'échelon, rappelé l'extrême difficulté de l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude et critiqué les effets de l'actuel barème de la hors classe. G. Tollet a rappelé le rôle de nos élus dans les CAPA des certifiés, notamment pour l'avancement et la hors classe. Noël Bernard, enfin, a insisté sur le rôle des CTP, nouvellement installés, dans la gestion des personnels au niveau de l'établissement, y compris pour les enseignants de second degré. ●

Il faut mettre en échec les logiques concurrentielles favorisées par une déréglementation généralisée des statuts et des missions de l'ensemble des enseignants

Publicité



Partagez votre passion pour les cultures et les traditions.

Scalé à Nice, mais diffusé dans toute la France, notamment au sein de l'Éducation nationale, le Tour Opérateur APRAC TOURS reste spécialisé dans la production de circuits sur l'Asie et la Chine tout en proposant des séjours sur tous les continents au départ de Paris et des principales villes de province.

La volonté d'offrir le meilleur des moments de vacances à partir de multiples itinéraires, parfois classiques, parfois insolites, et des prix compétitifs durant les vacances scolaires. De la descente du Mékong au chantier de sécheresse, en passant par les ruines Mayan de Chichén Itza, venez découvrir les nombreuses excursions proposées dans son catalogue annuel.

L'ensemble des prestations est de grande qualité et ne déroge pas à la règle sans-niente de la satisfaction totale de ses voyageurs. Prévoyant systématiquement les petits groupes de 6 à 10 personnes, APRAC TOURS propose, depuis sa création, le Formulaire de TOUJOURS COMPRENDre. Sa finalité : les taxes d'aéroport, les assurances de base, les frais de visa, les pourboires et les boissons pour certaines destinations et offrir ainsi à ses voyageurs ces séjours inoubliables sans mauvaises surprises.

À partir de maintenant, consultez nos réductions cumulables, et profitez de nos prix «TOUJOURS COMPRENDre»

N'hésitez pas à nous demander notre nouvelle brochure !!

APRAC TOURS VOYAGES
Siège social : 47 D. Bellini - 06100 Nice
Tel : 04.93.26.15.55 - Fax : 04.93.81.63.99
E-mail : aprac@aprac-tours.com
Site Internet : www.aprac-tours.com
T 06 67 5 02 07 - R 25 447 348 049 Nice

Nos sites proposent également, pour tous les circuits de notre brochure ou pour toutes destinations particulières :

Des DEVIS PERSONNALISÉS et on a LA CARTE
Des DEVIS GROUPES, ASSOCIATIONS, AMICALES OU C.E.

NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS SATISFAIRE EN 5 JOURS OUVRABLES.





Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En monoposte comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible en impression.

Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur Internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous, à chacun selon ses droits

En réseau, la gestion des droits d'utilisateurs d'Hyperplanning permet à chacun de travailler selon les autorisations qui lui sont allouées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec les autres logiciels

Pour importer ou exporter des données sous un format texte, un simple copier/coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du Service Web livré avec Hyperplanning.net.

Raison n°8

Il s'intègre à votre E.N.T.

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre ENT de deux manières : au travers d'un serveur CAS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Site : <http://www.index-education.com>